

# PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2023



**PRÉFET  
DE LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PRÉFACE



La sécurité est l'une des priorités du Gouvernement, selon une approche globale associant tous les acteurs et mobilisant tous les leviers, de la prévention à la sanction. C'est aussi, et d'abord, une priorité de nos concitoyens.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance a vocation à structurer les plans locaux de prévention de la délinquance des années à venir et fixe les actions prioritaires pour les cinq prochaines années autour d'objectifs partagés.

Elle comprend 40 mesures articulées autour de **4 axes** :

- \* **Axe 1 : le territoire : vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace**
- \* **Axe 2 : la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance**
- \* **Axe 3 : les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention**
- \* **Axe 4 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger**

À partir du diagnostic de la délinquance à La Réunion, les mesures les mieux à même de répondre aux enjeux de l'île en matière de sécurité ont été définies, et le présent plan départemental de prévention de la délinquance en est la traduction concrète.

Les quatre axes prioritaires ont fait l'objet d'une déclinaison spécifique adaptée aux problématiques territoriales, **et un cinquième axe a été ajouté, en lien avec les enjeux locaux de sécurité relatif à la prévention des addictions et de ses conséquences sur la prévention de la délinquance.**

Le présent document vise à favoriser une convergence de l'action des services en matière de prévention de la délinquance en mettant en avant la transversalité des actions déjà mise en œuvre ou devant être réalisées dans les prochaines années. La méthodologie d'élaboration adoptée vise à retenir des actions opérationnelles assorties d'objectifs mesurables et atteignables afin de permettre un suivi dans le temps. Pour chaque axe de la stratégie, les actions découlent d'un diagnostic approfondi écartant le risque d'action inadaptée au territoire ou superflue.

**Toutes les mesures retenues ainsi que les dispositifs idoines feront l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel lors du conseil départemental de prévention de la délinquance, avec l'ensemble des pilotes et des acteurs associés.**

Je remercie l'ensemble des élus, des services de l'État et tous les partenaires qui ont participé à ces travaux d'élaboration, au premier rang desquelles les procureurs de la République pour leur contribution dynamique et riche.

Enfin, je renouvelle ma confiance envers les forces de sécurité intérieure, policiers et gendarmes ainsi que l'ensemble des agents du service public et des collectivités territoriales qui œuvrent au quotidien pour garantir la sécurité des Réunionnaises et Réunionnais.

*Jérôme Filippini, préfet de La Réunion*

## SOMMAIRE

<b>DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DE LA DÉLINQUANCE À LA RÉUNION</b> .....	<b>6</b>
I. 2018-2023 : une baisse de la délinquance générale depuis 2018 puis une reprise progressive depuis 2021 .....	6
II. Une augmentation constante des atteintes volontaires à l'intégrité physique.....	7
1. Les violences intrafamiliales.....	7
2. Les violences sexuelles.....	9
III. Les atteintes aux biens en baisse depuis 2018, connaissent une légère tendance à la hausse depuis 2022.....	9
IV. Les infractions économiques et financières en baisse .....	10
V. La lutte contre les trafics de stupéfiants .....	10
<b>AXE I : UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE ET EFFICACE</b> .....	<b>13</b>
I. L'état des lieux de la gouvernance territoriale : un bilan inégal.....	13
1. Le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPD).....	13
2. L'État-major de Sécurité (EMDS) .....	13
3. Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :.....	14
II. Les mesures retenues de la SNPD et les actions à décliner localement pour une réaffirmation de la gouvernance territoriale à La Réunion : .....	15
<b>AXE II : LA POPULATION NOUVEL ACTEUR DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE</b> .....	<b>18</b>
I. L'état des lieux : un rapprochement police/population effectif.....	18
1. La police de sécurité du quotidien, autant d'actions qui fonctionnent sur le territoire réunionnais.....	18
2. Les dispositifs incluant la population dans la prévention de la délinquance : mieux identifier les besoins pour adapter les dispositifs.....	20
3. La médiation sociale.....	21
II. Les mesures retenues et les actions à décliner localement pour faire de la population un nouvel acteur de la prévention de la délinquance.....	22

<b>AXE III : LES JEUNES, AGIR PLUS TÔT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION.....</b>	<b>25</b>
I. L'état des lieux de la délinquance juvénile et des dispositifs mis en place : .....	25
La délinquance chez les jeunes résulte d'une combinaison de facteurs de risques : .....	25
II. Les mesures retenues et les actions à décliner localement pour agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention de la délinquance. 30	
<b>AXE IV : ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES .....</b>	<b>34</b>
I. L'état des lieux et les dispositifs existants.....	34
II. Les mesures retenues et les actions à décliner localement pour mieux protéger les personnes vulnérables .....	38
<b>AXE V : LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS.....</b>	<b>49</b>
I. L'état des lieux :.....	49
II. Les mesures retenues et les actions à décliner localement pour la prévention et la lutte contre les addictions.....	51

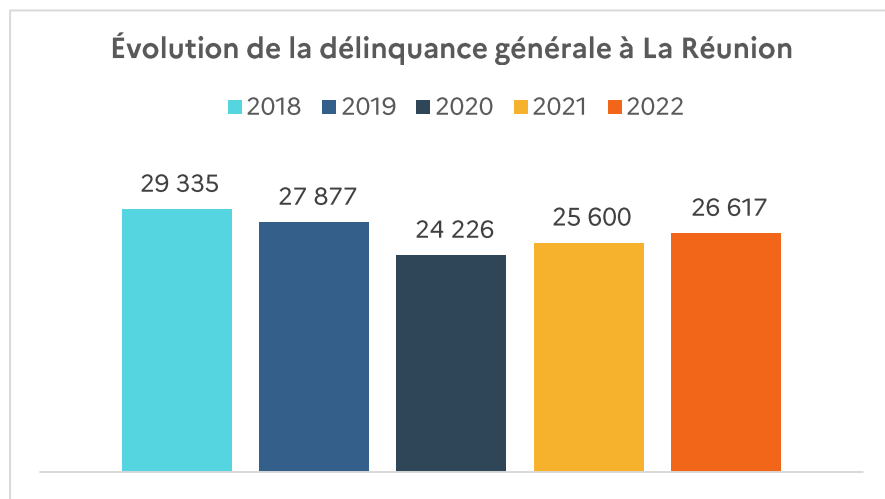
# DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DE LA DÉLINQUANCE À LA RÉUNION

## DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DE LA DÉLINQUANCE À LA RÉUNION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, **863 100 personnes vivent à La Réunion**. La population augmente de 0,4 % en moyenne par an depuis 2014, un peu plus vite que dans l'Hexagone (+ 0,3 %). La croissance démographique est portée par le solde naturel, marqué par un excédent des naissances sur les décès. La fécondité reste élevée et nettement supérieure à celle de la métropole. La population est jeune (2,5 fois plus de personnes de moins de 20 ans que de personnes de 65 ans ou plus).

### I. 2018-2023 : une baisse de la délinquance générale depuis 2018 puis une reprise progressive depuis 2021

Si une baisse générale a été constatée de 2018 à 2021, une reprise de la délinquance a eu lieu dès 2021. Les chiffres de 2022 suivent la même tendance qu'en 2021, avec une hausse de 7,2 %. Les 8 premiers mois de l'année 2023 confirment cette tendance avec une hausse de plus de 16% comparativement à la même période en 2022. Le niveau de 2019 devrait être atteint en 2023.

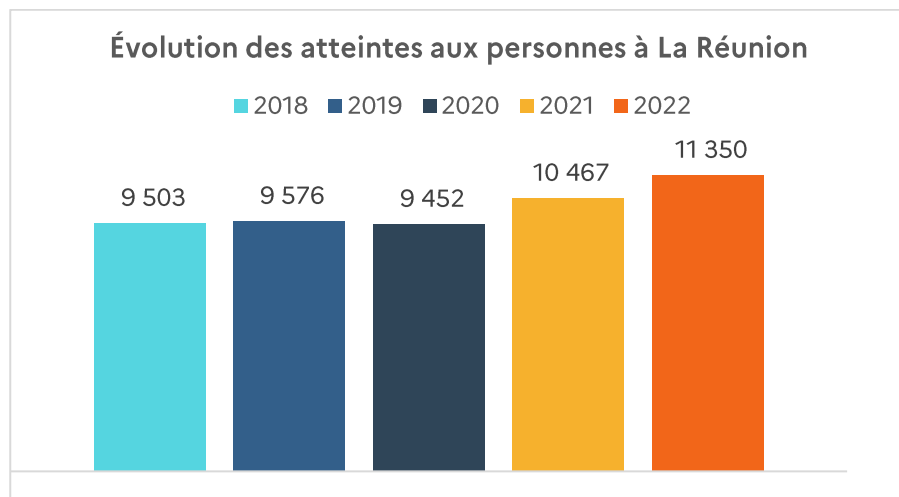


L'analyse des données statistiques des cinq dernières années permet de mettre en exergue deux tendances principales :

1° Une forte augmentation des atteintes aux personnes, avec une part significative des violences sexuelles et des violences intrafamiliales,

2° Les atteintes aux biens, après avoir connu une baisse continue de 2019 à 2022, connaissent une légère reprise à la hausse de 2,1 %, sur les 8 premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022. Le niveau de 2019 n'a toutefois pas encore été atteint.

## II. Une augmentation constante des atteintes volontaires à l'intégrité physique



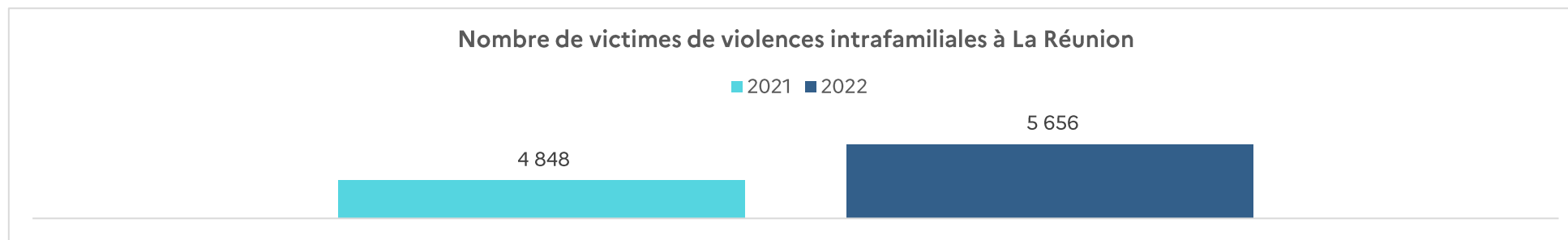
La part des atteintes volontaires à l'intégrité physique au sein de la délinquance générale ne cesse d'augmenter depuis 2018, pour atteindre **les 11 350 faits commis en 2022**, soit une évolution de **+19,4 %** en 4 ans.

**Cette tendance se confirme en 2023 avec une augmentation de 16,8% de janvier à août 2023** en comparaison à la même période en 2022. Les chiffres départementaux sont par ailleurs supérieurs aux niveaux nationaux avec un taux pour 1000 habitants de 9,75 (huit mois 2023) contre un taux national de 8,4.

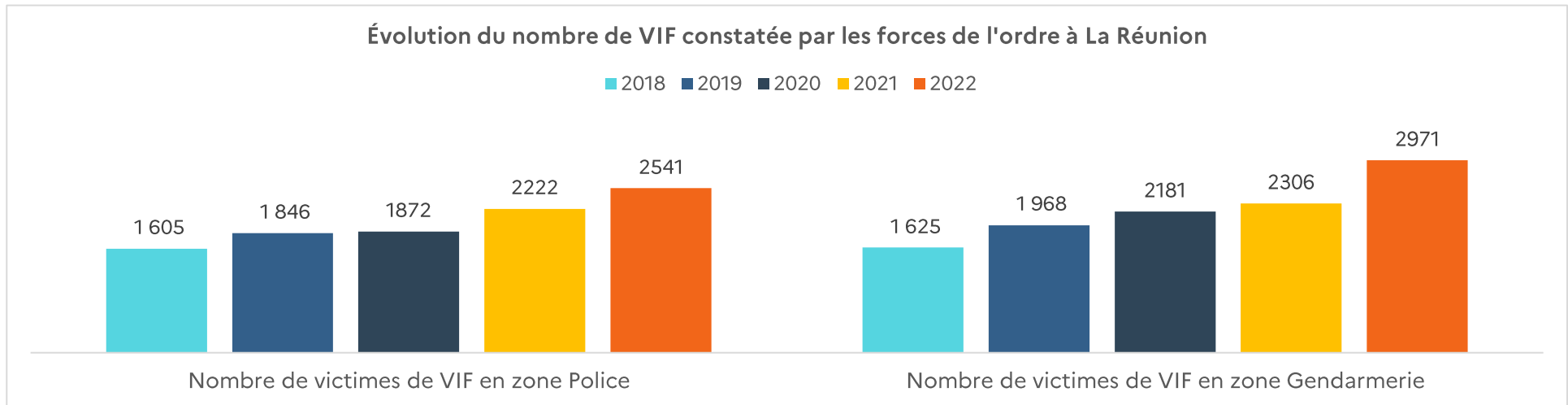
Les catégories d'infractions les plus impactées sont les violences sexuelles.

### 1. Les violences intrafamiliales

La proportion des VIF par rapport à l'ensemble des AVIP représente **51% au premier trimestre 2023** (stabilité par rapport au premier trimestre 2022).



Le nombre de victimes de violences intrafamiliales connaît une hausse de **16,7 %** entre **2021 et 2022** avec **4848 victimes en 2021** contre **5656 victimes en 2022**. En zone police, l'augmentation est de **58,32 %**, passant de **1605 victimes en 2018** à **2541 victimes en 2022**.



**En zone gendarmerie, l'évolution est encore plus significative avec + 82,83 % victimes soit + 1346 victimes en 5 ans.**

Les 8 premiers mois 2023 confirment cette tendance avec une augmentation de 19 % par rapport à la même période en 2022.

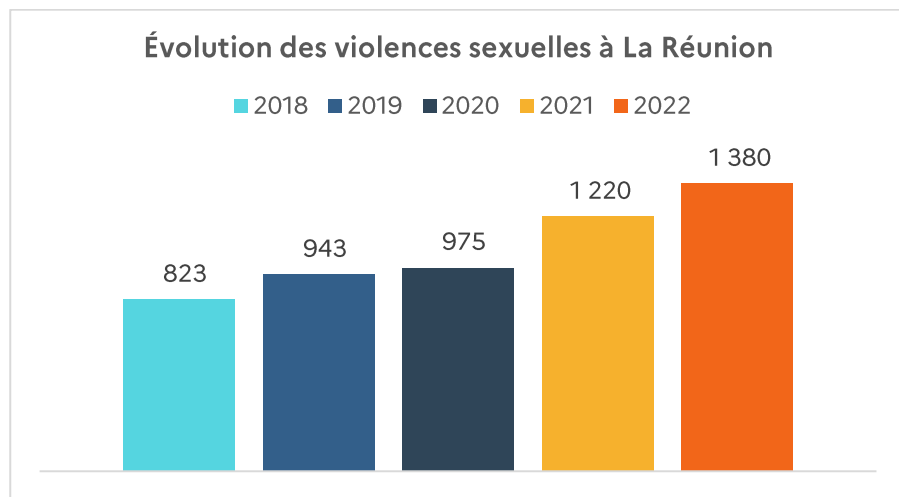
Parmi les VIF, la part des violences conjugales est également en forte augmentation : +14,3 % en comparaison aux 8 premiers mois 2022.

### LES CHIFFRES ALARMANTS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

- Sur **11 208 victimes de violences** à La Réunion en 2022, **5 656 le sont au sein du cercle familial, soit 1 personne sur 2**
- Les violences conjugales sont les plus représentées, composant 70 % des VIF avec plus de 3939 victimes sur 5656 en 2022, cette tendance se confirme en 2023



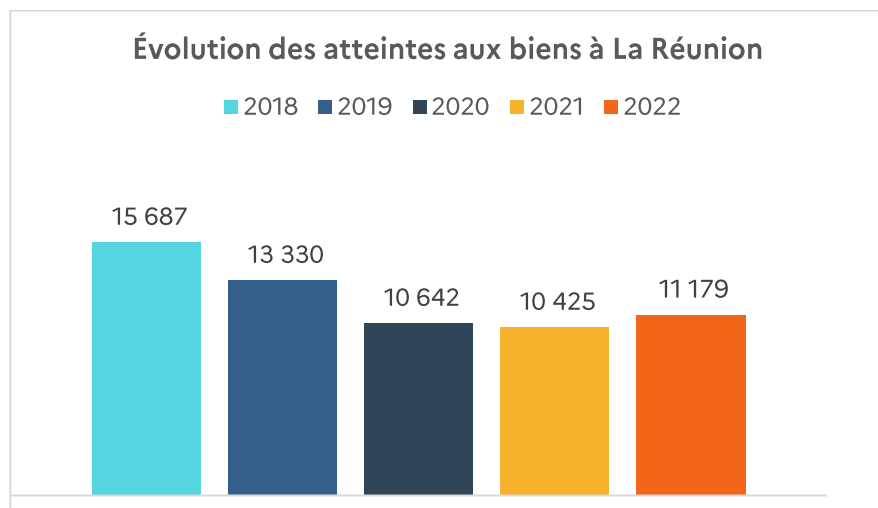
## 2. Les violences sexuelles



Le nombre de violences sexuelles a considérablement augmenté. Alors que 823 **faits** étaient signalés en 2018, ce ne sont pas moins de **1380 faits** qui ont été déclarés en 2022, soit une augmentation de **67,7 %**.

Le taux départemental pour 1000 habitants sur les 8 premiers mois 2023 est également moins favorable (1,22) que le taux national (0,89).

## III. Les atteintes aux biens en baisse depuis 2018, connaissent une légère tendance à la hausse depuis 2022

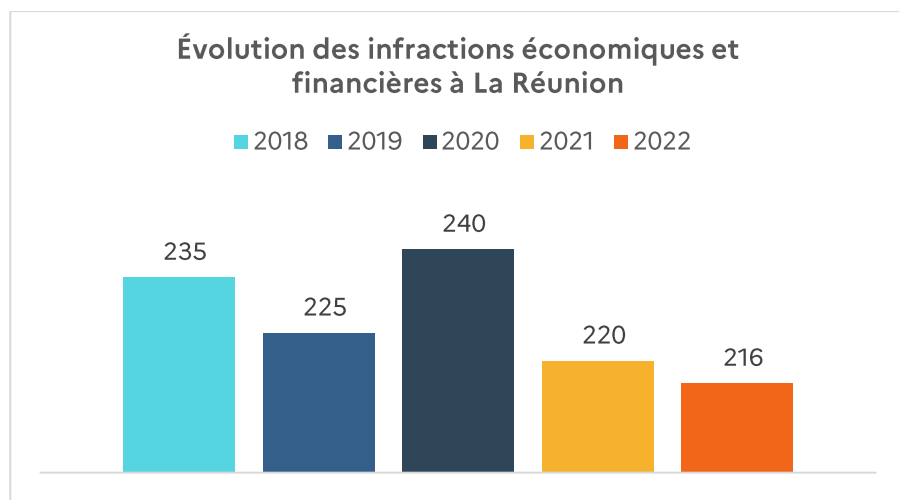


Les atteintes aux biens sont en forte baisse dans tout le département depuis 2018. Toutefois, une très légère reprise à la hausse est à constater en 2022, avec une augmentation de + 7,2 %, qui demeure inférieure à l'évolution nationale entre 2021 et 2022 de +10,9 %.

Les AAB connaissent une hausse de 2,1 % en 2023 (8mois) par rapport à 2022 (8mois).

Le taux pour 1000 habitants reste cependant très largement inférieur à celui de la moyenne nationale, 8,81 contre 19,28 au national pour les 8 premiers mois 2023.

#### IV. Les infractions économiques et financières en baisse



Les infractions économiques et financières à La Réunion connaissent une baisse de **8,1 %** depuis 2018, passant de **235 infractions** à **216** infractions.

**Pour 2023, la tendance se maintient à la baisse.** Par ailleurs, le taux pour 1000 habitants de 0,15 à La Réunion est inférieur au taux national (0,28), pour les 8 premiers mois de 2023

#### V. La lutte contre les trafics de stupéfiants

La lutte contre les trafics de stupéfiants est **une priorité** et mobilise pleinement les services de l'État à La Réunion, **en collaboration avec la Justice.**

Depuis 2013, on constate **une évolution constante et inquiétante** de la consommation ainsi que du trafic de stupéfiants à La Réunion.

Sur le premier trimestre de l'année 2023, le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants **a augmenté de 67 % sur l'île**, contre 19 % au niveau national.

Les moyens utilisés pour faire circuler des stupéfiants sont **de plus en plus évolués**, signe que les trafiquants sont de mieux en mieux organisés. En effet, les vecteurs d'acheminements et les moyens

de dissimulation se sont développés. Autrefois confrontée à des micros circuits, La Réunion a vu s'installer de véritables filières organisées avec une nette montée en gamme des méthodes (mules, utilisation de voiliers, conteneurs, adresses postales fictives, utilisation de faux-noms, cartes téléphoniques prépayées, optimisation du système de rapatriement d'argent liquide, etc.).

Les saisies augmentent également : en 2022, 137 kg de cannabis saisis (+384 % par rapport à 2021), 16 kg de cocaïne saisie (+274 % par rapport à 2021) ainsi que 90 000 comprimés d'ecstasy.

En 2023, cette tendance reste la même.



Le Gouvernement a mis en place depuis 2019 le **plan national contre les stupéfiants**, dit « plan stups » : 55 mesures associent tous les acteurs concernés (police, gendarmerie, douanes, marine nationale, ministère de la Justice, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, secrétariat général de la Mer).

Cette action contre les trafics de stupéfiants est pilotée par **l'Ofast** : l'Office Anti-STupéfiants qui en est le chef de file. Il coordonne l'action des services qui agissent contre ces trafics et démantèlent les organisations criminelles. Une antenne de l'Ofast est implantée à La Réunion depuis 2020.

Parmi ces 55 mesures figure le recours à l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). Son recours s'est intensifié à La Réunion. L'année 2022 met en exergue la bonne activité des services avec le recours le plus en plus fréquent à l'amende forfaitaire délictuelle passant de 321 en 2021 à 589 en 2022 soit une augmentation de plus de 83 %.

La tendance à la hausse se confirme pour 2023 : **265 AFD sur les 8 premiers mois 2022 contre 869 sur les 8 premiers mois 2023, soit une évolution de 224 %.**

# AXE I

## UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE ET EFFICACE



## AXE I : UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE ET EFFICACE

### I. L'état des lieux de la gouvernance territoriale : un bilan inégal

La gouvernance territoriale de prévention de la délinquance s'articule à plusieurs niveaux. L'échelle départementale exige une coordination de l'ensemble des acteurs.

#### 1. Le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPD)

Institué par le décret du 7 juin 2006, il concourt à la mise en œuvre des politiques publiques de prévention de la délinquance dans le département. Cette structure est présidée par le préfet. Le président du Conseil départemental et la procureure de la République de Saint-Denis en sont les vice-présidents de droit. Elle comprend également des magistrats, des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ainsi que des représentants d'associations, établissements ou organismes et personnalités qualifiées œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance. Le CDPD a vocation à valider la déclinaison départementale de la prévention de la délinquance et à adapter aux enjeux locaux la stratégie nationale.

#### Diagnostic : Une fréquence irrégulière du CDPD

Très peu utilisé, le conseil départemental de prévention de la délinquance ne s'est réuni que 3 fois depuis 2013 (2013, 2014, et 2021). L'arrêté préfectoral n° 2023-2148 du 9 octobre 2023 a fixé la nouvelle la composition de cette instance ainsi que le cadre de ses attributions. Le CDPD permet de fixer les grandes orientations, et valide les projets structurants qui ont un effet sur l'ensemble du territoire. Il doit se réunir plus régulièrement avec des ordres du jour thématiques et d'autre part se doter d'outils de suivi, pour veiller à l'application des mesures décidées.

#### 2. L'État-major de Sécurité (EMDS)

Co-présidé par le préfet et la procureure de la République de Saint-Denis, l'EMDS est principalement chargé de mettre en œuvre les orientations du gouvernement en matière de sécurité et d'animer la lutte contre la délinquance, les trafics, l'économie souterraine et les violences urbaines. Il doit réunir quatre fois par an la DTPN, la gendarmerie, le STRT, la DTSI, les douanes et des personnalités qualifiées selon l'ordre du jour.

## Diagnostic : Un EMDS dynamique à La Réunion

L'EMDS est une instance régulièrement réunie qui permet de décliner les grandes orientations du gouvernement à l'échelle locale.

### 3. Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Les CLSPD ont été institués par le décret du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance et renforcés par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ces instances coordonnent et pilotent les actions mises en place par les communes en matière de prévention de la délinquance. Elles sont présidées par le maire et rassemblent les élus, les représentants des services de l'État ainsi que des représentants des professions confrontées aux problèmes de délinquance (associations, bailleurs, éducateurs sociaux, etc.).

La loi relative à la sécurité globale a abaissé le seuil à partir duquel les communes sont tenues de se doter d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance à 5 000 habitants. Par conséquent, les vingt-quatre communes de La Réunion sont concernées.

## Diagnostic :

### **Un maillage territorial à compléter : En 2023, 15 communes sont dotées d'un CLSPD**

Deux communes, bien que peuplées de plus de 10 000 habitants, ne sont pas dotées d'un CLSPD (L'Étang-Salé et Les Aviron)

→ Sept villes sont concernées par l'évolution de 2021 : Trois-Bassins, Salazie, La Plaine des Palmistes, Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Philippe et Sainte-Rose, mais ne sont à ce jour pas encore pourvues d'un CLSPD.

### **Un niveau d'activité hétérogène : Le niveau d'activité des CLSPD du département est très hétérogène**

Sur les CLSPD créés, certains d'entre eux sont en sommeil et d'autres ne se réunissent que peu ou uniquement de façon plénière et annuelle. Peu d'instances de pilotage se réunissent en groupes thématiques ou restreints. Cependant **la formation restreinte, très peu utilisée**, permet d'assurer le pilotage de différents groupes de travail, d'échanger des informations à vocation territoriale ou thématique, de proposer des orientations et des diagnostics, d'évoquer des événements particuliers ou urgents, et enfin de piloter un dispositif d'évaluation des actions à mener.

**La formation en groupe de travail** doit être également davantage envisagée. Ces groupes de travail réunissent des praticiens sur des problématiques concrètes et de proximité. Ils permettent la mise en place de suivis individuels. En outre, l'article L.132-5 du code de sécurité intérieure énonce la possibilité au sein de ces groupes de travail d'échanger des faits et des informations à caractère confidentiel.

### Une approche individualisée à développer :

Les échanges d'informations confidentielles sont peu pratiqués dans les instances réunionnaises. En effet, à La Réunion, sur **15 CLSPD**, **seuls 3** pratiquent l'échange d'informations confidentielles.

La mise en œuvre locale du programme national de prévention de la délinquance suppose des échanges encadrés d'informations portant sur des situations individuelles, personnelles ou familiales. La condition préalable pour la réussite de ce dispositif est d'organiser de manière pérenne, un échange d'informations au sein de cercle restreint de confiance.

Ainsi, chaque commune doit pouvoir se doter d'une charte déontologique permettant l'échange d'informations confidentielles dans le respect de la loi.

**Instance clé de la prévention de la délinquance, les CLSPD doivent devenir des rendez-vous incontournables des acteurs de la prévention de la délinquance et être déployés sous ses multiples formes, permettant la prise en compte de problématiques précises et de suivis individuels, pour approcher au plus près de la réalité de la délinquance. Un renforcement du partenariat entre les acteurs de prévention de la délinquance, par le biais d'échanges d'informations confidentielles et à l'aide d'outils efficaces tels que les annuaires partagés et les formations communes doit être mis en place.**

## II. Les mesures retenues de la SNPD et les actions à décliner localement pour une réaffirmation de la gouvernance territoriale à La Réunion

- Réaffirmer le pilotage du préfet
- Rationaliser le soutien financier
- Conforter le maire dans le pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance
- Conforter le rôle des coordonnateurs CLSPD
- Promouvoir l'échange d'informations confidentielles dans un cadre sécurisé



## AXE 1 : UNE GOUVERNANCE RENOVEE ET EFFICACE

Mesures nationales retenues	Déclinaison locale des actions	Pilote	Dispositifs à déployer	Indicateurs de suivi
<b>Réaffirmer le pilotage du préfet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Assurer la cohérence et le suivi de la déclinaison territoriale du plan départemental de prévention de la délinquance</li> <li>→ Redynamiser le CDPD (co-présidé par le président Conseil départemental et la procureure de la République ) et l'utiliser en qualité d'outil de suivi de la déclinaison du plan départemental de prévention de la délinquance</li> </ul>	<b>Cabinet préfet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Réunir le CDPD une fois par an</b></li> <li>→ <b>Organiser une réunion bi-annuelle</b> des pilotes et partenaires associés aux mesures du PDPD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Tableau de bord et comptes-rendus des CDPD</li> </ul>
<b>Rationaliser le soutien financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Associer l'ensemble des financeurs des actions mises en œuvre dans la prévention de la délinquance</li> <li>→ Encourager les cofinancements en complément du FIPDR, avec les collectivités territoriales et les EPCI</li> </ul>	<b>Cabinet préfet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Installer un comité des financeurs</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Tableau de bord et comptes-rendus des comités des financeurs</li> <li>*Nombre de projets "Prévention de la délinquance" financés</li> </ul>
<b>Conforter le maire dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dynamiser les CLSPD en sommeil, conforter les CLSPD les plus actifs et favoriser la création d'instances dans les zones non couvertes</li> <li>→ Encourager la tenue des CLSPD dans leur configuration la plus opérationnelle: la formation « restreinte » étant à privilégier pour mettre en place des groupes de travail thématiques, ciblés et efficaces</li> <li>→ Rappeler les pouvoirs de police du maire en matière de prévention de la délinquance</li> </ul>	<b>Cabinet préfet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Animer un réseau des coordonnateurs CLSPD</b></li> <li>→ <b>Activer des groupes de travail restreints et thématiques</b> : réunions de praticiens sur des problématiques concrètes et de proximité permettant la mise en place de suivis individuels.</li> <li>→ <b>Encourager les protocoles d'accord</b> entre les procureurs de la République et les maires pour la mise en œuvre des rappels à l'ordre et la transaction du maire</li> <li>→ <b>Asseoir la présence du Conseil départemental dans les CLSPD</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Couverture du territoire en CLSPD réguliers</li> <li>*Nombre de séances restreintes et thématiques par commune</li> <li>* Nombre de protocoles d'accord procureures/maires</li> </ul>
<b>Conforter le rôle des coordonnateurs CLSPD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intensifier le recrutement et professionnaliser les coordonnateurs CLSPD</li> </ul>	<b>Cabinet préfet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Veiller au recrutement de coordonnateurs</b> dédiés et formés au sein des communes</li> <li>→ <b>Mettre en place des réunions périodiques d'échanges</b> entre les coordonnateurs et les services de l'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Nombre de postes de coordonnateurs CLSPD</li> </ul>
<b>Promouvoir l'échange d'informations confidentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Promouvoir l'échange d'informations concrètes et nominatives, pour développer la prise en charge globale des individus par une vision à 360°</li> <li>→ Définir des conditions d'échange d'informations nominatives au sein des groupes thématiques des CLSPD, en renforçant les garanties offertes aux acteurs soumis ou non au secret professionnel et soumis au secret professionnel</li> </ul>	<b>Cabinet préfet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Établir un modèle de charte départementale</b> d'informations partagées et le décliner dans chaque CLSPD à développer dans chaque département</li> <li>→ <b>Développer un annuaire partagé</b> des partenaires</li> <li>→ <b>Dispenser des formations communes</b> à destination des services de l'État, des élus locaux et des acteurs de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Nombre de chartes signées dans les CLSPD</li> <li>*Nombre de prises en charge de cas personnels étudiés en CLSPD</li> <li>* Nombre de formations communes</li> </ul>



## AXE II

# LA POPULATION, NOUVEL ACTEUR DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



## AXE II : LA POPULATION NOUVEL ACTEUR DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### I. L'état des lieux : un rapprochement police/population effectif

Les rassemblements sur la voie publique, dans les halls d'immeubles, les dégradations, conflits de voisinage, incivilités et nuisances sonores portent atteinte à la tranquillité publique et alimentent le sentiment d'insécurité de la population. L'attente des citoyens est importante et concerne tant la voie publique que les réseaux de transports, les abords des bâtiments publics, des établissements scolaires ou sportifs, le patrimoine des bailleurs sociaux ou les zones de commerce et d'activité économique.

**Des réponses concrètes doivent être apportées pour maintenir le dialogue et renforcer la cohésion au sein des quartiers par une présence effective sur le terrain.**

#### 1. La police de sécurité du quotidien, autant d'actions qui fonctionnent sur le territoire réunionnais

Conduisant une politique dynamique, la gendarmerie de La Réunion met en œuvre des actions de proximité auprès des plus jeunes au sein des établissements scolaires (**RécréaGend**), assure une présence rassurante aux abords des lycées et collèges (**Lekol Trankil**) et propose des échanges réguliers à la population (**Sobatkoz**) afin de réduire les tensions au sein des quartiers. La gendarmerie nationale a quant à elle poursuivi le développement de son action **#répondreprésent** sur l'ensemble de l'île. Par ailleurs, accélérant son développement numérique, le déploiement des ordinateurs portables « **Ubiquity** », permet de rédiger immédiatement, chez le particulier, l' élu ou le chef d'entreprise les procès-verbaux, passant ainsi d'une logique de guichet à celle du porte à porte au plus près des concitoyens et des réunionnais en particulier.

La direction territoriale de la police nationale 974 compte 4 circonscriptions divisées en 5 secteurs sur lesquelles sont ancrées les actions liées à la sécurité du quotidien et les groupes de partenariat opérationnel (GPO). Par ailleurs, la zone de compétence de la police nationale s'étend sur 24 quartiers

prioritaires de la politique de la ville plus particulièrement visés par les actions prises en concertation avec les partenaires sociaux et institutionnels, dans le cadre des GPO.

Pour l'année 2022, **les référents des GPO ont animé 82 réunions qui ont impliqué les acteurs de la prévention des quartiers et villes concernés (élus, partenaires institutionnels ou privés, bailleurs, associations de quartiers et habitants)**. La remontée et le partage des informations au travers de ces échanges permettent de déterminer les actions communes à mettre en œuvre localement afin de régler la problématique identifiée et contribuent ainsi à l'amélioration de la situation. Les problématiques abordées par les GPO mis en place jusqu'à présent se sont concentrées autour de thématiques importantes pour la population et impactant directement son quotidien tels que *les rodéos sauvages, l'insécurité aux abords des établissements scolaires, l'insalubrité et la salubrité publique, les moringués ou encore la maltraitance animale*.

Chaque circonscription compte également un délégué à la cohésion police – population. Le réserviste de la police nationale

entretient à raison de 15 à 20 jours par mois, des relations étroites avec les associations, les élus ou encore les bailleurs sociaux. De plus, un bureau de partenariat et de prévention dans chaque circonscription, travaille en lien avec l'éducation nationale sur les problématiques du harcèlement, de cyberharcèlement ou encore des conduites addictives.

Enfin, des actions de sensibilisation sont menées dans les établissements scolaires par les forces de sécurité intérieure sur les thématiques telles que les violences, le harcèlement, les conduites addictives, les drogues ou le cyberharcèlement, etc.), et des dispositifs sont mis en œuvre (**« élèves pairs » « pair-aidants », « parents acteurs », points « écoute gendarmerie », « café des parents », « rappel à la responsabilité du mineur », « parcours judiciaire »**).

Les abords des collèges et lycées font l'objet d'une attention particulière, avec la présence de 49 correspondants sécurité école, répartis dans toutes les unités de gendarmerie. La police est quant à elle dotée dans chaque circonscription d'un bureau de partenariat et de prévention intervenant en milieu scolaire.

Les correspondants sont chargés d'entretenir des relations privilégiées et personnalisées avec les chefs d'établissements, afin de prévenir les situations de tension et de violence susceptibles de se produire.

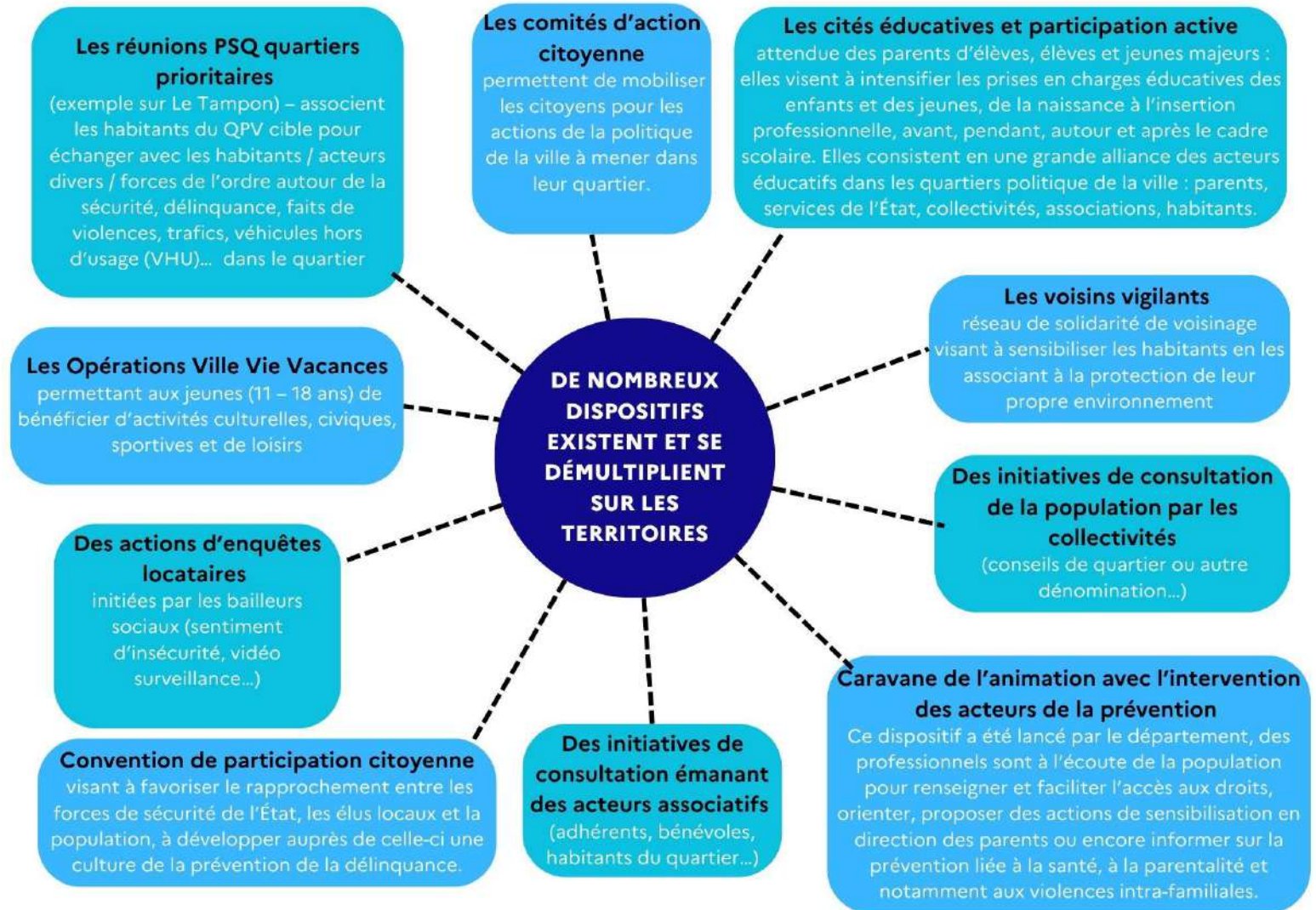
### **Diagnostic : Des actions de proximité à promouvoir et à étendre**

La police de sécurité du quotidien est une réelle réussite sur le territoire réunionnais. Les dispositifs précités permettent de créer du lien avec la population sur les problématiques du quotidien. Ces actions menées quotidiennement méritent d'être davantage portées à la connaissance de la population, en investissant notamment les nouveaux modes de communication. Il apparaît également opportun d'étendre ces actions de rapprochement à d'autres partenaires, tels que les polices municipales et les services de secours dans le cadre de la sécurité du quotidien.

## 2. Les dispositifs incluant la population dans la prévention de la délinquance : mieux identifier les besoins pour adapter les dispositifs

**Diagnostic :** Si la participation des habitants est recherchée et souhaitée collectivement, elle reste difficile à mettre en œuvre dans la pratique.

Les initiatives en la matière sont nombreuses mais le public s'intègre globalement peu dans ces démarches diverses de participation citoyenne. Certaines se développent et démontrent une réelle efficacité, pendant que d'autres s'essoufflent.





« **Les diagnostics en marchant** » : méthode d'observation participative sous forme d'une balade sur un territoire, pendant laquelle habitants, élus et professionnels visitent ensemble un quartier afin d'élaborer un diagnostic commun. Ils permettent de relever ses atouts, ses faiblesses, ses problèmes, enjeux et/ou besoins et de trouver des solutions. C'est un outil de la gestion urbaine de proximité permettant un diagnostic partagé entre les différents acteurs d'un territoire (bailleurs sociaux, FSI gardiens d'immeubles, etc.).

**Ce dispositif a fait ses preuves sur certains territoires de l'île (Bras Panon, Le Port) et mériterait d'être étendu.**



« **Les conseils citoyens** » : inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le principe de la co-construction de la politique de la ville doit permettre d'associer les habitants et acteurs des quartiers prioritaires à la gouvernance de cette politique partenariale. Aussi, un conseil citoyen devait être mis en place dans chacun des 49 QPV et étroitement associé à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville. **Aujourd'hui, une majeure partie de ces conseils citoyens sont inactifs. Au vu de ce bilan mitigé, leur reconduction sous le même format sera discutée dans la future contractualisation attendue pour 2024.**

### 3. La médiation sociale

La médiation sociale, en matière de tranquillité publique consiste en une présence active de proximité qui suppose d'aller au-devant des personnes pour rassurer, prévenir les incivilités et réguler les conflits ou encore informer et orienter. Sur certaines communes réunionnaises, ils sont nombreux (agents locaux de médiation, médiateurs de rue, etc.) à l'instar de Saint-Denis qui compte une soixantaine de médiateurs employés par des associations et le CCAS.

**Leurs actions ont vocation à s'articuler avec les autres acteurs intervenants, directement ou indirectement dans le champ de la tranquillité publique.** Il est donc essentiel que l'équipe de médiation assure le passage de relais auprès des services compétents (services sociaux et prévention spécialisée, services techniques, services de sécurité publique, services judiciaires comme la PJJ...) avec lesquels elle doit tisser des relations de partenariat.

À La Réunion, les médiateurs sont en contact quotidien avec les habitants, notamment dans les QPV, dans le cadre de missions de médiation (sociale, culturelle, numérique...) en ultra proximité. Dans le réseau politique de la ville, le dispositif majeur de médiation sociale financé à 95 % du poste (20 000 € annuels) est celui **des adultes relais**.

Ces médiateurs sociaux **sont des personnes ressources pour les habitants des QPV et assurent des « missions passerelles »** entre les problématiques formalisées par le public cible et des solutions

portées par les acteurs du territoire (associatifs ou institutionnels). Ils contribuent activement à améliorer les relations entre les habitants des QPV et les services publics. La dotation régionale de postes d'adultes relais s'élève à 229 postes répartis au sein des 49 QPV réunionnais.

### **Diagnostic : L'action des médiateurs s'articule avec celle des forces de sécurité intérieure**

Une clarification des rapports entre les forces de l'ordre et les équipes de médiation sociale visant à assurer la tranquillité publique apparaît nécessaire dans de nombreux territoires. Les relations doivent se renforcer et donner lieu à des échanges dans la mesure où les médiateurs sociaux, en s'appuyant sur leur activité et des éléments d'ambiance, peuvent utilement contribuer à l'observation de la délinquance (incivilités, dégradations, lieux et périodes sensibles) en apportant leur appréciation dans le respect de leur cadre déontologique. Enfin, il importe de repérer les périodes et les lieux qui méritent une intervention prioritaire des équipes de médiation sociale (soirées, évènements festifs, moringué).

## II. Les mesures retenues et les actions à décliner localement pour faire de la population un nouvel acteur de la prévention de la délinquance

- Promouvoir les démarches participatives
- Étendre les actions de rapprochement entre la population et les forces de sécurité de l'État aux polices municipales et aux services de secours dans le cadre de la police de sécurité du quotidien
- Conforter la médiation sociale : interface entre les populations et les institutions
- Articuler les partenariats de la police de sécurité du quotidien avec les CLSPD



## AXE 2 LA POPULATION, NOUVEL ACTEUR DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Mesures nationales retenues	Déclinaison locale des actions	Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
<p style="text-align: center;"><b>Promouvoir les démarches participatives</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Valoriser et développer les dispositifs existants qui fonctionnent</li> <li>→ Inviter les habitants des QPV à participer activement aux instances : comités d'action citoyenne, réunions PSQ et contrats de ville</li> <li>→ Procéder à des analyses d'impact sur le sentiment d'insécurité et sur l'évolution des comportements d'évitement des habitants dans les territoires où sont mises en place des mesures de tranquillité publique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Sous-préfecture / cabinet</b></p> <p style="text-align: center;">Collectivités</p> <p style="text-align: center;">Collectivités territoriales Coordonnateurs CLSPD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Développer les démarches d'allers vers</b>, en développant le recours au Diagnostic en marchant</li> <li>→ <b>Analyser le sentiment d'insécurité par territoire</b> Les résultats du ou des sondages seront pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ pour réaliser une restitution au sein du CLSPD</li> <li>→ pour adapter les méthodes de travail de la police nationale et de la gendarmerie nationale et des partenaires locaux</li> <li>→ pour expliquer le cadre d'intervention de la police nationale et de la gendarmerie, dont la méconnaissance par la population peut être source d'incompréhension, voire de tension.</li> </ul> </li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Étendre les actions de rapprochement entre la population et les forces de sécurité de l'État aux polices municipales et aux services de secours dans le cadre de la police de sécurité du quotidien</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Communiquer sur l'action des forces de sécurité</li> <li>→ Promouvoir les dispositifs digitaux visant à développer la proximité numérique : développer les modes de communication en intégrant les nouveaux canaux de communication (nouveaux réseaux sociaux) pour la mise en valeur des actions des FSI</li> <li>→ Valoriser et faire connaître les dispositifs existants organisés par les forces de sécurité intérieure par une campagne de média, réseau sociaux et via la nouvelle application « ma sécurité »</li> <li>→ Mettre en place des rencontres ou actions en intégrant les polices municipales et services de secours dans les actions de rapprochement</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Cabinet préfet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Investir les nouveaux réseaux sociaux</b> en matière de communication pour développer la proximité numérique</li> <li>→ <b>Promouvoir le dispositif « ma sécurité »</b></li> <li>→ <b>Poursuivre le déploiement des GPO et des sobatkoz</b> qui réunissent l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité</li> <li>→ <b>Étendre les dispositifs type « brigade VTT mixte » police nationale et police municipale.</b></li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Conforter la médiation sociale entre la population et les institutions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Associer les médiateurs et les associations de citoyens aux groupes de travail restreints des CLSPD dédiés à la thématique du rapprochement population / institution</li> <li>→ Développer la médiation sociale là où les institutions sont absentes</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Collectivités territoriales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Inciter les collectivités territoriales à organiser des CLSPD restreints</b> permettant le rapprochement population / institution</li> <li>→ <b>Encourager</b> une médiation sociale "nocturne"</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Articuler les partenariats de la police de sécurité du quotidien avec les CLSPD</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Créer une coordination entre les GPO et les démarches de résolution de problèmes locaux avec les groupes thématiques des CLSPD, seuls en mesure de mettre en place un suivi individualisé par l'échange d'informations confidentielles, les informations recueillies au sein des GPO ayant vocation à alimenter les groupes thématiques CLSPD</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Forces de sécurité de l'État</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Mettre en place un travail partenarial et transversal</b> dans une logique de résolution de problème</li> <li>→ <b>Articuler les groupes de partenariat opérationnel avec les dispositifs locaux de prévention de la délinquance</b></li> </ul>

## AXE III

# LES JEUNES : AGIR PLUS TÔT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION

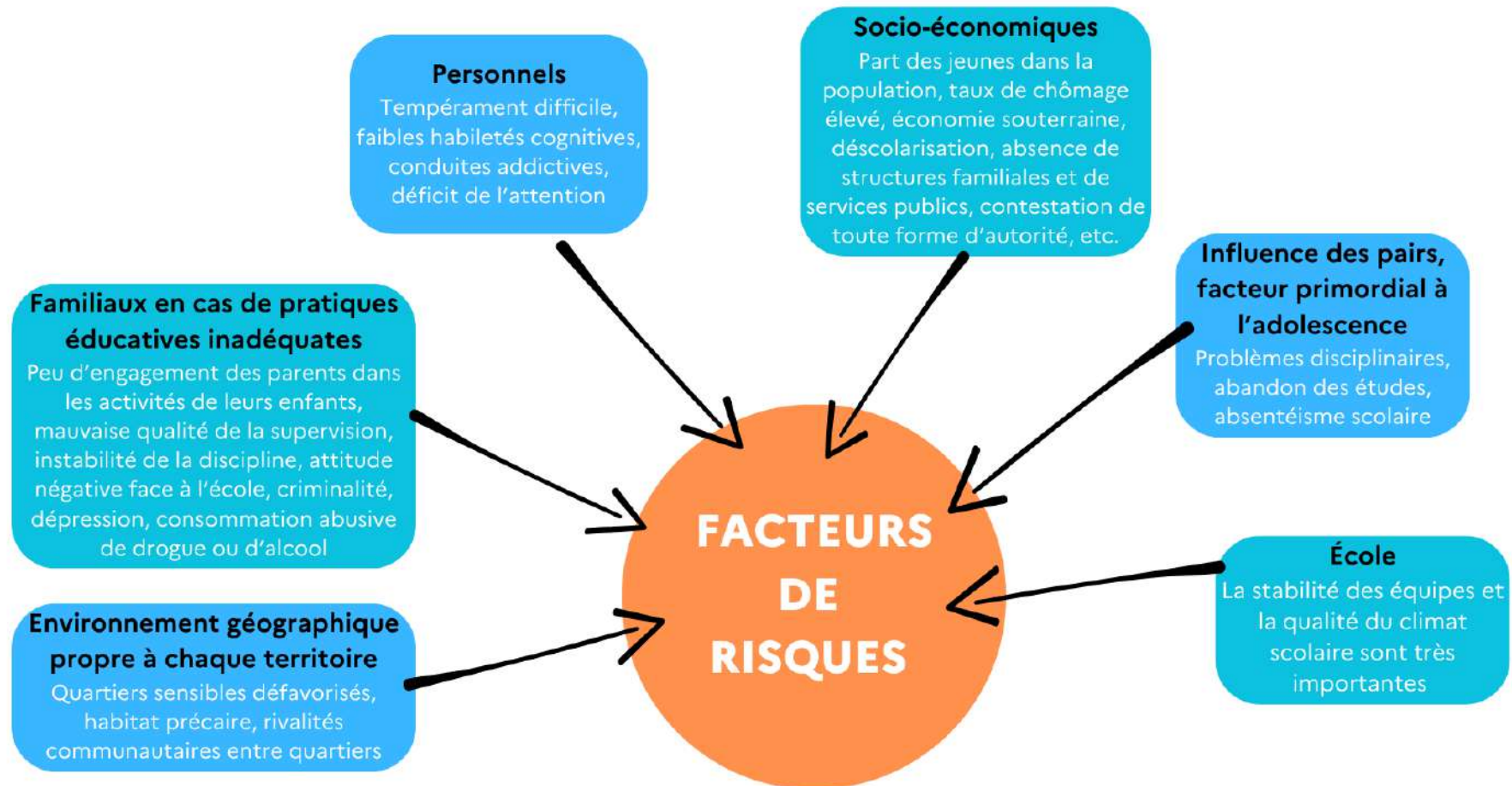




## AXE III : LES JEUNES, AGIR PLUS TÔT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION

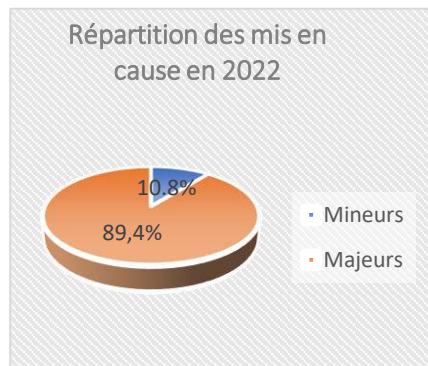
### I. L'état des lieux de la délinquance juvénile et des dispositifs mis en place

La délinquance chez les jeunes résulte d'une combinaison de facteurs de risques :



C'est bien la combinaison de facteurs de risques qui est le signe d'une vulnérabilité surmontable à l'interface du psychologique et du social (notion de résilience). L'intériorisation graduelle de ces troubles peut devenir un fonctionnement psychologique d'où l'intérêt d'une détection et d'une prévention précoce impliquant les différents partenaires.

Hormis un retour à la hausse en 2021, la part des mineurs auteurs n'a cessé de baisser depuis 2018 (16,5 %) jusqu'en 2022 (10,6 %) et est restée en deçà de la moyenne nationale.



Cette tendance se maintient pour le premier semestre 2023 avec une part de mineurs auteurs de 10,08 % contre 12,04 % au national.

Est constatée également une hausse de mineurs mis en cause pour usage de stupéfiants passant de 28 mineurs mis en cause au premier semestre 2022 à 34 au premier semestre 2023, soit une hausse de 21 %.

Cependant, si la délinquance des mineurs à la Réunion connaît une baisse depuis plusieurs années (particulièrement durant l'année COVID 2020) et n'a pas encore amorcé de rebond, elle a pris de nouvelles formes qui obligent à une grande vigilance dans les accompagnements des jeunes et de leurs familles.

De nombreux dispositifs sont mis en place.

### Diagnostic : Une délinquance juvénile relative mais qui prend de nouvelles formes.

- PLUS JEUNE : les jeunes pris en charge sont de plus en plus jeunes (dès 13 ans)
- PLUS GRAVE : la qualification des infractions est de plus en grave et ce dès la première infraction : affaires criminelles, en bandes, atteintes aux personnes, rixes...
- PLUS COMPLEXE : le profil des jeunes est de plus en plus complexe : psychopathologie, absence d'empathie, handicap...

### L'éducation nationale est investie dans la prévention de la délinquance avec notamment :

- **le développement des dispositifs de type « devoirs faits » ou « vacances apprenantes »** permet de mieux accompagner, notamment dans les quartiers d'éducation prioritaire, les élèves dans leur apprentissage sur des temps périscolaires ;
- dans le domaine de l'éducation à la santé, que ce soit pour la prévention des conduites addictives, l'éducation à la sexualité et à la vie affective, la prévention des jeux dangereux ou la prise en compte de la souffrance psychique, **l'accent est mis sur le développement des compétences psycho-sociales** dont tous les programmes de recherche internationaux en matière de prévention soulignent l'importance ;
- à travers **les instances de la vie collégienne et lycéenne ou le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)** de leur établissement, les jeunes réunionnais s'engagent dans des actions en faveur de la prévention des différentes formes de violences ;
- dès le plus jeune âge, les équipes pédagogiques veillent à développer **les pratiques collaboratives et le travail sur l'empathie** ;
- la richesse du partenariat entre les forces de l'ordre, la justice et l'éducation nationale permet de développer **de nombreuses actions de prévention à destination des jeunes** (sécurité routière, prévention des conduites addictives, cybersécurité...);
- **la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité de l'académie.** Le premier objectif de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est de réduire les sorties prématurées du système scolaire afin de permettre à tous les jeunes d'obtenir un diplôme et de rechercher une formation qualifiante facilitant l'insertion professionnelle (***Selon les sources INSEE La Réunion 2019, le taux de scolarisation des 11-14 ans est de 98 % et celui des 15-17 ans de 93,1 %.***

### De nombreuses associations interviennent en dehors des temps scolaires et pendant les vacances en proposant des activités ludiques, sportives ou culturelles, notamment :

- le champ de l'éducation populaire porté et constitué par de multiples initiatives émanant d'acteurs associatifs implantés dans le territoire, notamment les quartiers prioritaires, vise à promouvoir les valeurs du vivre ensemble et de la citoyenneté, et plus généralement celles portées par la République, à travers la programmation d'activités qu'elles soient ludiques, culturelles ou sportives. **C'est pourquoi l'éducation populaire représente un levier majeur, notamment à La Réunion, qu'il est nécessaire de bien identifier dans le cadre des outils disponibles pour prévenir les phénomènes de délinquance chez les jeunes.**

Le CRAJEP promeut, favorise, soutient et défend l'activité socio-éducative et les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

- Présents en journée, les médiateurs interviennent en très grande proximité auprès des jeunes. Cette présence positive et rassurante permet de résoudre les petits différends du quotidien.
- De nombreux dispositifs coexistent dans les quartiers de la politique de la ville comme les « vacances apprenantes » pour les jeunes de 6 à 16 ans proposant un appui scolaire et des activités de loisirs, les « opérations ville, vie, vacances » pour les jeunes de 11 à 18 ans ou encore les « quartiers d'été » proposant des activités pendant les vacances.

### **La lutte contre la récidive :**

De nombreux partenaires institutionnels et associatifs sont mobilisés dans le cadre d'échanges pluridisciplinaires en vue d'identifier les situations génératrices de récidive et de développer des dispositifs ou des actions d'insertion.

- **Les comités techniques (COTECH) :** réunion de coordination institutionnelle (SPIP, PJJ) se réunissant selon une fréquence trimestrielle pour identifier les suivis sensibles nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire ;
- **Les journées défense et citoyenneté :** organisation des JDC sur le département à destination des jeunes de 18 à 25 ans sous-main de justice afin de mettre en œuvre des actions ou dispositifs dans le cadre de la prévention de la récidive ;
- **La mobilisation des CLSPD** par la coordination des différents acteurs et des actions à mener ;
- **L'organisation de stages citoyenneté,** responsabilisation ou encore sécurité routière pour les jeunes majeurs ;
- **L'utilisation des peines comme vecteur d'insertion :**

→ **le TIG comme levier d'insertion professionnelle** pouvant être un préalable à un contrat PEC (parcours emploi compétences) et/ou à un accompagnement dans le cadre d'un dispositif IAE (insertion par l'activité économique) ;

→ **le programme de détention à domicile sous surveillance électronique APTITUDE :** Le public « jeune majeur » condamné est un public particulièrement fragile, souvent très éloigné de l'emploi, peu autonome et généralement désemparé par les démarches d'insertion sociale et professionnelle. Le dispositif PPAIP (parcours personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle) APTITUDE consiste en un accompagnement individualisé de plusieurs entretiens par semaine avec deux journées de démarches encadrées ;

## Diagnostic :

- **Une coordination des différents acteurs à consolider :**

Les actions de prévention sont nombreuses et touchent de nombreux domaines (éducation nationale, éducation populaire, insertion, prévention de la récidive). Pour autant, la délinquance des jeunes dans un contexte de montée en puissance des réseaux sociaux contribuant à amplifier le phénomène impose le développement d'un programme spécifique de prévention.

Le maillage territorial en la matière est relativement bien tissé. De nombreux acteurs publics et associatifs concourent à la prévention de la délinquance. Cependant le partenariat entre les différents acteurs chargés de la jeunesse doit être consolidé sur le territoire notamment en ce qui concerne les situations les plus complexes (profil psychologique difficile associé à une addiction et / ou un handicap et/ou le décrochage scolaire).

- **La situation des mineurs « délaissés »**

À La Réunion, la situation des mineurs « délaissés », français ou étrangers, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Ces mineurs, dont les parents sont restés à Mayotte ou aux Comores, se retrouvent dans une cellule familiale éloignée et peu impliquée dans leur éducation. Ils peuvent se trouver ainsi en difficultés scolaires et non pris en charge pendant les temps périscolaires ou extrascolaires. Faute de médiation sociale ou de structures encadrantes les soirs et les week-ends, ils sont souvent livrés à eux-mêmes, prenant pour référence les jeunes plus âgés de leur quartier. L'ensemble de ces facteurs, auxquels s'ajoute une situation sociale souvent difficile, conduit certains de ces jeunes à s'impliquer dans divers actes de délinquance ou de dérives urbaines. Une partie de cette jeunesse subit une crise des rapports intergénérationnels et culturels, avec une perte de repères s'illustrant par de la défiance vis-à-vis des autorités. L'enjeu est de leur fournir un cadre éducatif, social et culturel leur permettant de s'intégrer et de s'insérer pleinement.

- **L'éducation populaire représente un levier majeur qu'il est nécessaire de bien identifier dans le cadre des outils disponibles pour prévenir les phénomènes de délinquance chez les jeunes. Les actions portées à La Réunion sont insuffisamment valorisées et lisibles.**

Un des premiers enjeux à atteindre est de rendre lisible et de valoriser les actions portées par les associations dans les quartiers de La Réunion. Ces acteurs associatifs s'intègrent naturellement aux partenariats locaux (dans le cadre des contrats de ville par exemple) et apportent cette approche et ces opportunités d'activités qui sont proposées aux jeunes publics. Le deuxième enjeu est de repérer les pratiques qui donnent des résultats particulièrement intéressants dans une logique de prévention de la délinquance, et de voir dans quelles conditions il est possible de les voir portées par d'autres associations pour d'autres publics jeunes.

- **La présence des médiateurs et éducateurs de rue est à renforcer**

Par leur présence sur le terrain, les médiateurs sociaux facilitent les relations sociales au quotidien, créent ou rétablissent une relation de confiance entre les personnes et les institutions, là où elle est absente ou dégradée. Ils préviennent et apaisent les situations conflictuelles, les tensions et concourent au règlement des différends. Cependant, de nuit, en soirée ou encore les week-ends, là où les institutions de loisirs ou sportives sont fermées et les médiateurs absents, les situations peuvent se dégrader rapidement.

- **La lutte contre la récidive : les difficultés d'insertion**

Malgré l'ensemble des dispositifs existants, les difficultés d'insertion persistent et les jeunes sont de plus en plus éloignés des dispositifs de droit commun. Des dispositifs « passerelles » doivent être réfléchis.

## II. Les mesures retenues et les actions à décliner localement pour agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention de la délinquance

- Identifier plus précocement les facteurs de risque des jeunes
- Réinvestir la prévention primaire
- Clarifier la gouvernance et favoriser les échanges d'informations dans la prévention de la récidive
- Mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité
- Développer les outils d'insertion professionnelle



## AXE 3 LES JEUNES : AGIR PLUS TOT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PREVENTION

Mesures locales définies	Déclinaison des actions	Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
<p><b>Identifier plus précocement les facteurs de risque des jeunes</b></p>	<p>→ Prévenir l'entrée dans la délinquance des jeunes en difficulté scolaire</p> <p>→ Développer les évaluations et la prise en charge pluri-disciplinaire dès les premiers identifications</p>	<p><b>Rectorat</b></p> <p>ARS</p> <p>CD</p>	<p>→ <b>Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire et éviter l'entrée dans la délinquance des jeunes en difficultés scolaires</b></p> <p>→ Développer le soutien scolaire</p> <p>→ Développer et consolider les classes relais</p> <p>Il s'agit de renforcer cette action précoce, déjà au coeur de l'action des PMI. Exemple: Programme PANJO, visites dans les maternités, bilan dans les écoles maternelles.</p> <p>→ <b>Repérer et dépister les autres facteurs de délinquance juvénile</b> possibles : troubles de la santé (autisme, Syndrome d'alcoolisation fœtale), illettrisme, addictions ...</p> <p>→ <b>Mettre en place à titre expérimental une équipe de liaison et d'interventions</b> auprès d'adolescents en souffrance (ELIAS), co-financé par le Conseil Départemental : Prise en charge d'élèves hautement perturbateurs par une équipe psycho sociale pluri disciplinaire, portée par l'EPSMR</p> <p>→ <b>Mettre à disposition un personnel PJJ à la CRIP</b> pour améliorer l'évaluation de l'enfance en danger ou en risque de l'être et <b>créer un poste de coordonnateur de parcours</b> pour l'enfant afin de gérer les informations préoccupantes reçues</p>
<p><b>Réinvestir la prévention primaire</b></p>	<p>→ Développer les compétences psycho-sociales (savoir-être, vie en groupe, pression sociale ...)</p> <p>→ Développer l'éducation populaire : coordination et lisibilité des initiatives collectives</p> <p>→ Favoriser une approche multiculturelle pour les jeunes publics, en particulier les mineurs « délaissés »</p> <p>→ Encourager les démarches d'« aller vers » : par une occupation des jeunes et du terrain</p>	<p><b>SPCSJ</b></p> <p>Rectorat</p> <p>DRAJES</p> <p>CD</p>	<p>→ <b>Poursuivre la déclinaison du programme PHARE</b> de lutte contre le harcèlement scolaire</p> <p>→ <b>Structurer, coordonner , rendre plus lisible les actions de l'éducation populaire</b> avec le CRAJEP</p> <p>→ <b>Créer un comité relatif aux mineurs "délaissés"</b></p> <p>→ <b>Mieux accompagner, notamment dans les quartiers de l'éducation prioritaire</b> les élèves dans leur apprentissage sur les temps péri-scolaires « devoirs faits », « vacances apprenantes ».</p> <p>→ <b>Déployer du personnel de médiation et d'accompagnement social dans les quartiers</b>, en soirée, en nuit et les week-end lorsque les institutions sont absentes</p>

Mesures locales définies	Déclinaison des actions	Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
<p>Clarifier la gouvernance et favoriser les échanges d'informations dans la prévention de la récidive</p>	<p>→ Améliorer la coordination et l'échange d'informations entre les acteurs</p> <p>→ Encourager les relations entre les élus locaux et l'Education nationale</p>	<p>PJJ</p> <p>CD</p>	<p>→ Développer des comités techniques SPIP / PJJ / ASE / CD pour identifier les suivis sensibles et Renforcer la communication entre les partenaires dédiés (SPIP, PJJ, ASE, département, missions locales, EN, acteurs du soin notamment la pédopsychiatrie)</p> <p>→ Promouvoir le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) : instance mettant en œuvre et évaluant un projet éducatif</p> <p>→ Créer des groupes opérationnels au sein des CLSPD permettant le recueil d'information confidentielles concernant par exemple les décrocheurs et l'accompagnement des familles , les mesures de responsabilisation</p>
<p>Mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité</p>	<p>--&gt; Faire de la famille un acteur déterminant de la prévention de la délinquance, y compris à l'égard des jeunes majeurs.</p>	<p>CD</p> <p>Collectivités territoriales</p>	<p>→ Développer les outils tels que le conseil des droits et des devoirs des familles (Le seul CDDF à La Réunion est à Saint- Benoît)</p> <p>→ Mettre en place des groupes de paroles de parents pour permettre des échanges, proposer des outils d'éducation et venir en soutien.</p> <p>→ Soutenir la parentalité en renforçant les compétences des parents en leur donnant les clés de compréhension et les outils nécessaires pour suivre leurs enfants =&gt; plan départemental de l'enfance =&gt; plan départemental du CD</p>
<p>Développer les outils d'insertion professionnelle</p>	<p>→ Mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion professionnelle</p> <p>→ Utiliser la mesure pénale comme vecteur d'insertion</p> <p>→ Mettre en œuvre des actions d'accompagnement social complémentaire à l'exécution de la peine</p>	<p>SPIP</p> <p>PJJ</p> <p>DEETS</p> <p>CD</p>	<p>--&gt; Développer TAPAJ « Travail payé à la journée » jeunes 16-25 ans en grande précarité</p> <p>→ Poursuivre le recours aux différentes structures de l'Insertion pour l'Activité Economique (IAE)</p> <p>→ Prévoir le recours au Service Militaire Adapté RSMA</p> <p>→ Développer l'accompagnement des NEET (Jeune ni en études, ni en emploi, ni en formation) et des décrocheurs afin d'éviter la récidive dû à l'oisiveté et/ou l'errance</p> <p>→ Développer les ateliers chantier d'insertion SPIP</p> <p>→ Favoriser le recours aux TIG et développer le suivi post-TIG avec les partenaire participant à l'insertion</p> <p>→ Mobiliser les différents partenaires institutionnels et associatifs autour de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et de l'accompagnement dans les démarches administratives (cours de remise à niveau, rédaction de CV, bilan de compétences ...) (missions locales)</p> <p>→ Renforcer une évolution du TIG vers un Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collectivités concernées et / ou mobiliser le SIAE (structure d'insertion de l'activité économique)</p> <p>→ Finaliser la convention DEETS / PJJ pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous main de justice</p>



## AXE IV

# ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES



## AXE IV : ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES

### I. L'état des lieux et les dispositifs existants

À La Réunion, les violences intra familiales, particulièrement les violences conjugales, constituent un véritable problème de société en raison de leur ampleur et de leur gravité. Selon la dernière enquête VIRAGE (Violences et rapports de genre) réalisée par l'INED en 2018, **15 % des femmes sont victimes de violences conjugales, 3 fois plus qu'en France métropolitaine**. Plusieurs autres indicateurs révèlent l'importance du phénomène de violences intrafamiliales / conjugales, notamment les augmentations du nombre moyen quotidien de dépôts de plainte pour violences, d'interventions des forces de l'ordre pour VIF (la majorité pour violences conjugales) ou d'affaires liées aux violences conjugales enregistrées par les deux tribunaux judiciaires.

La part des VIF dans les chiffres de la délinquance générale à La Réunion est importante et n'a cessé de progresser depuis 2 ans. S'il est vrai que la libéralisation de la parole des victimes ainsi que les conditions de leur prise en charge y contribuent pour beaucoup, la progression constante des faits de violences intra familiales est un marqueur fort des faits de délinquance à La Réunion :

- **Sur 11 208 victimes de violences à La Réunion en 2022, 5 656 le sont au sein du cercle familial, soit 1 personne sur 2.** Les violences conjugales sont les plus représentées, **composant 70 % des VIF avec plus de 3 939 victimes sur 5 656.**
- **80% des faits en 2022 présentent un lien de filiation « conjoint ou ex-conjoint » entre l'auteur et la victime.**
- **20% des faits mettent en lumière le lien de filiation « fils-fille »** pour lesquels deux mères auraient pu trouver la mort après des coups de couteau délivrés par leur fils atteint par des troubles mentaux sévères.

**Depuis 2015, 19 féminicides ont été commis.** L'année 2021 a été marquée par 3 féminicides et une triple tentative de féminicides. L'année 2022 a été marquée par 2 féminicides, un homicide par concubine, 2 parricides, un suicide de l'auteur d'un féminicide et de 9 tentatives d'homicide au sein des familles. En 2021, La Réunion occupait la 4<sup>e</sup> position des départements affichant le plus de violences conjugales.

**De nombreux dispositifs sont mis en place (liste non exhaustive) :**

#### POUR ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET ORIENTER

→ **L'accueil et la prise en charge en commissariat et en gendarmerie.**

Des référents violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes ont été nommés, en commissariat et en gendarmerie, sur l'ensemble du département et formés pour offrir une prise en charge de qualité et un traitement optimal des dossiers suivis. Ils sont chargés de veiller à la bonne application des instructions dans le domaine de la lutte contre les violences intrafamiliales de coordonner les relations entre les services et les partenaires extérieurs.

De plus, les forces de l'ordre travaillent avec des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) qui assurent un accueil actif et une orientation des victimes nécessitant un accompagnement juridique, médico-psychologique ou social vers les acteurs de prise en charge des victimes. Aujourd'hui, **16 ISCG** (dont deux psychologues) assurent un

accompagnement des victimes et des personnes en souffrance dont les faits ont été révélés par l'action des services de police et de gendarmerie. Cependant, le défaut de permanence le week-end et en soirée est fréquemment souligné comme une carence de ce dispositif par les acteurs.

- **L'encouragement à porter plainte** (pré-dépôt de plainte au centre hospitalier de Saint-Benoît par exemple).
- **Les lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation de plus en plus adaptés et proches des victimes** (LAEO), au nombre de 10 sur l'ensemble de l'île, ils ont accueilli 1 400 femmes en 2022.

### POUR PROTÉGER ET PRENDRE EN CHARGE

- **Les SAUT** (structures d'accueil et d'hébergement d'urgence temporaires) : 5 structures dans chaque arrondissement de l'île, portant la capacité totale d'hébergement à 69 places à ce jour, dont 20 places en « appartement perspective » permettant un hébergement de transition entre l'accueil d'urgence et le projet de relogement ou de retour à domicile ;
- **Les CHAU** (centres d'hébergement et d'accueil d'urgence) : **5 centres** pour une capacité totale de **159 places**, mais qui ne sont pas exclusivement réservés aux femmes victimes de violences ;
- **Les PGH** (pensions gîtes hôtels)
- **La mise en place d'une unité médico-judiciaire de proximité** au CHU de Saint-Pierre en juillet 2021. Cette unité regroupe un CAUVA (centre d'accueil en urgence des victimes d'agression) et une UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger).
- **La mobilisation de l'ordonnance de protection**, mise en place en 2011, visant à protéger la victime de violences conjugales ainsi que les enfants, renforcée par la loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille et la loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences, **fluctue suivant les années**. Au cours des 4 dernières années, **121 ordonnances de protection ont été délivrées**.
- **Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)** est un autre dispositif généralisé à toutes les juridictions depuis janvier 2021 et pour lequel **11 mesures ont été prononcées au cours de l'année 2021 et 27 au cours de l'année 2022**.

→ **Le Téléphone Grave Danger (TGD)** est un dispositif qui permet sur décision du procureur de la République, d'attribuer sur une période de 6 mois renouvelable, à une victime de violences conjugales, un téléphone lui permettant d'alerter et faire intervenir 24 h/24, 7 j/7, les services de police ou gendarmerie, via une plate-forme téléphonique, d'un grave danger imminent. Au premier semestre 2023, 64 TGD ont été attribués soit 94% de plus qu'à la même période en 2022 (77 TGD pour l'année 2022).

Sans la lutte contre la récidive et la sensibilisation/responsabilisation des auteurs de violences conjugales, l'ensemble des dispositifs évoqués seraient incomplets.

**Un centre régional de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) est opérationnel depuis avril 2021**, l'objectif étant de diminuer le nombre de passages à l'acte et le taux de récidive des auteurs de violences. Ce processus est inscrit dans un mécanisme de prise en charge pluridisciplinaire de chaque membre de la famille (auteurs, victimes et enfants-parentalité). Cette approche systémique fait la spécialité de ce dispositif par rapport aux autres CPCA déployés en France métropolitaine et dans les outre-mer. Outre les différentes antennes réparties sur l'île, un accueil se fait également au sein de structures partenaires, d'antennes de justice et de points d'accès au droit. **En 2022, le CPCA de La Réunion a pris en charge 622 auteurs. Le CPCA de La Réunion représente 6% du nombre d'auteurs pris en charge par l'ensemble des CPCA en 2021, et 10 % en 2022.**

De façon complémentaire, l'hébergement des auteurs permet de travailler sur le volet de la prévention de la récidive et de veiller à ce que la victime et ses enfants puissent ne pas être coupés socialement de leur environnement en éloignant l'auteur du foyer familial.

### POUR INFORMER ET SENSIBILISER

→ Par des campagnes d'information

### POUR SIGNALER DES VIF

→ Mise en place et développement du portail de signalement des violences sexuelles et sexistes (+158 % de saisines entre 2020 et 2021)

→ Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Conseil départemental

## Diagnostic :

- **Intensifier la formation et la coordination des acteurs**

Un grand nombre d'acteurs intervient dans la mise en œuvre des actions de prévention, de sensibilisation, de protection et de prise en charge des victimes et de leurs enfants et assure le relais d'informations. Cependant, l'amélioration de la prise en charge des victimes nécessite une gouvernance territoriale stratégique et opérationnelle renforcée permettant de mieux se connaître, mieux repérer, mieux se coordonner, mieux prévenir et mieux sensibiliser.

- **Apporter une réponse de proximité pour chaque victime**

Le maillage territorial est encore insuffisant pour permettre d'apporter une réponse de proximité à chaque victime. Les territoires ruraux ou éloignés (« Les Hauts ») sont insuffisamment dotés de structures d'accueil au plus près de la population offrant écoute, conseil ou orientation.

- **Améliorer le parcours de santé et de prise en charge globale des victimes**

La prise en charge globale des victimes, des mères et des enfants victimes de tout type de violences doit débuter dès la révélation des faits et être continue, sans rupture de parcours.

Cependant, sont constatés un manque de logements et de structures de mises à l'abri, de moyens de transport des victimes ainsi qu'une prise en charge insuffisamment rapide dans le centre médico-psychologique pour enfant et adolescent (CMPEA). Ainsi, le parcours des victimes est émaillé de nombreuses difficultés et une action collective doit être engagée afin d'assurer une prise en charge globale de ces dernières.

Le pack nouveau départ donnera une impulsion en levant les freins auxquels sont confrontées les victimes pour refaire leur vie, par la mise en place d'un parcours plus rapide et mieux coordonné de l'ensemble des acteurs.

- **Améliorer la prise en charge des auteurs et développer la justice restaurative**

Sans la lutte contre la récidive, la sensibilisation ou encore la responsabilisation des auteurs, les mesures de lutte contre les VIF demeurent incomplètes.

→ La protection de la victime implique aussi l'éloignement de son auteur. Or le nombre de places d'hébergement dédié aux auteurs de violence est encore aujourd'hui insuffisant.

→ La justice restaurative est une mesure complémentaire à la sanction pénale qui met en relation l'auteur et la victime pour envisager ensemble les conséquences de l'acte, aider la victime à se reconstruire et responsabiliser l'auteur. Insuffisamment développée, une communication efficace auprès du public doit être engagée, afin de comprendre l'offre de justice restaurative et une appropriation du dispositif. Au-delà de la communication, une formation approfondie du rôle de référent ou référente de justice restaurative est nécessaire.

- **Les victimes de la prostitution : un plan national en préparation**

Il visera notamment à sensibiliser, informer et mieux connaître les victimes, à renforcer leur repérage et accompagner les mineurs en situation prostitutionnelle. Il devra être décliné à La Réunion.

- **La protection des personnes âgées et des personnes handicapées**

Le Conseil départemental exerce une fonction d'appui et de coordination dans la mise en œuvre de politiques d'action sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées : offre médico-sociale, politique du maintien à domicile, coordination des parcours (situations les plus complexes dont la maltraitance).

Bien que l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels figurent les parquets, soient très vigilants vis-à-vis de tout acte commis spécifiquement à l'encontre des personnes âgées, il n'existe pas de dispositif spécialisé concernant la prise en charge de ces victimes, qui relèvent du dispositif général d'aide aux victimes sur le département.

## II. Les mesures retenues et les actions à décliner localement pour mieux protéger les personnes vulnérables

- Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles
- Développer les démarches de proximité dans un esprit « d'aller vers »
- Améliorer la prise en charge des victimes
- Travailler sur les auteurs : prévenir la récurrence et aider la reconstruction des victimes
- Protéger et prendre en charge les autres victimes (lutte contre la prostitution / personnes âgées et handicapées)



## Axe 4 : LA PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES

### Lutter contre les violences intrafamiliales

#### Mieux repérer les victimes invisibles

Déclinaison locale des actions		Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
<b>Mieux se coordonner</b>	Améliorer la gouvernance Définir une stratégie globale de prévention des violences intrafamiliales	<b>SPCSJ</b>	→ Pérenniser des rencontres partenariales annuelles sur les VIF → Réactiver les cellules d'aide aux victimes (CLAV) et les cellules VIF au niveau des sous-préfectures
	Définir une stratégie globale de prévention de lutte contre les violences intrafamiliales	<b>DRDFE</b>	→ Améliorer, au titre de la politique pénale du parquet général en matière de lutte contre les VIF, la prise en charge des victimes en ayant recours, de manière systématique, aux dispositifs d'évaluation du danger et de protection et mise en place des réponses pénale adaptées et rapides à l'égard des auteurs en favorisant les mesures d'éloignement et en améliorant l'avis fait aux victimes de la sortie de détention.
	Renforcer le positionnement des ISCG dans le continuum de prise en charge des victimes (femmes victimes de violences conjugales, enfants)	<b>CD</b>  Gendarmerie  DTPN	→ Consolider la place des ISCG. → Mettre en place un psychologue du Conseil départemental auprès des ISCG : basé à la Maison de protection des familles et intervenant sur l'ensemble de l'île en ZGN, sur des affaires de VIF, tant à l'égard des victimes, des enfants témoins que des auteurs de VIF.
<b>Mieux se connaître</b>	Concevoir des espaces d'échanges pluridisciplinaires entre professionnels	<b>DRDFE</b>  ARS / CD / ORVIF / ODPE  Maison des femmes de la mère et de l'enfant	→ Mettre en place des cercles de qualité entre acteurs volontaires sur différentes thématiques visant à l'amélioration du parcours de la victime. → Organiser une rencontre partenariale annuelle entre l'IML et les associations de lutte contre les violences conjugales (ORVIF) → Prévoir des temps de concertation pluridisciplinaires dans l'élaboration des parcours de soin et d'accompagnement des victimes (ARS/Maison des femmes, de la mère et de l'enfant).

Mieux repérer les victimes invisibles

Déclinaison locale des actions		Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
Mieux se former	Sensibiliser les associations sur les dispositifs de la protection de l'enfance et le repérage de situations à risque ou de danger	CD	
	Poursuivre la sensibilisation et la formation auprès des acteurs pour améliorer la prise en charge des victimes sur l'ensemble du territoire et assurer un continuum en cas de turn-over des professionnels	DRDFE CHU / ORVIFF / CD / FSI	→ <b>Communiquer</b> davantage sur les sessions de sensibilisation organisées. → <b>Centraliser</b> les demandes et les offres de sensibilisation.  → <b>Aviser</b> l'ORVIFF de tout changement d'acteurs afin qu'une session de sensibilisation aux violences conjugales leur soit proposée.  → <b>Organiser des sessions de sensibilisation sur les violences conjugales</b> pour les acteurs susceptibles d'être en contact avec les victimes (travailleur sociaux, professionnels du soin et de la santé, agents des collectivités ...).
	Former les professionnels du secteur médical, médico-social et de la petite enfance au repérage des VIF	ARS Université de La Réunion Maison des femmes de la mère et de l'enfant	→ <b>Intégrer</b> pour les professionnels de santé des <b>modules sur la victimologie</b> (Conformément au Projet Régional de Santé), en formation initiale ou en développement professionnel continu au titre de la formation continue obligatoire.
Mieux sensibiliser	Intensifier les campagnes de communication grand public, non genrées concernant les VIF en insistant sur l'importance de dénoncer ce phénomène à ne pas banaliser	DRDFE DEETS Partenaires publics et privés ORVIFF	→ <b>Développer un projet de campagne</b> sur les VIF par l'État.  → <b>Réaliser un plan de communication grand public à l'occasion du 25 novembre</b> , journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.  → <b>Diffuser à grande échelle du violentomètre «violences conjugales», du flyer et de la carte des numéros utiles de l'ORVIFF</b> , notamment auprès des Points France Service et des CCAS.
	Lancer une campagne de communication pour prévenir les violences contre les enfants	CD	



Mieux repérer les victimes invisibles

Déclinaison locale des actions		Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
Mieux repérer	Renforcer la vigilance sur la concomitance des violences de couples et des violences parentales	CD  ARS / Maison des femmes de la mère et de l'enfant / SAS santé mentale / EPSMR / CHU	
	Systematiser l'information préoccupante ou le signalement dès lors que des VIF sont identifiées	CD  Rectorat	Inclure le sujet des VIF dans la <b>formation des directeurs d'école</b> sur le volet de la protection de l'enfance.
	Accompagner le développement d'études complémentaires pour analyser le devenir des enfants exposés aux violences intrafamiliales	ODPE	
	Systematiser le repérage et l'orientation des victimes de VIF à chaque rencontre avec les professionnels de santé	ARS  DSR de périnatalité Repère Maison des femmes, de la mère et de l'enfant URPS médecins, sages-femmes, pharmaciens, IDE, masseurs-kinésithérapeutes orthophonistes/ Equipes de PMI Education nationale	→ <b>Mettre à disposition des professionnels de santé</b> du 1 <sup>er</sup> recours (professionnels libéraux, équipes de santé au travail, IDE scolaires) des outils de repérage précoce et de répertoires opérationnels de ressource pour faciliter les orientations.  Dispositif académique selon la consigne nationale pour identifier, repérer et orienter les personnels victimes de VSS et de VIF.
Former au repérage de l'ensemble des acteurs du quotidien au contact des victimes			

Mieux repérer les victimes invisibles

Déclinaison locale des actions		Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
Mieux prévenir	Consolider la politique publique en matière d'aide à la parentalité	<p><b>CD</b></p> <p>CAF / Membres du Comité Départemental des Services aux Familles / Observatoire de la parentalité</p>	<p>→ <b>Mettre en oeuvre :</b></p> <p>le Schéma Départemental des Services aux Familles</p> <p>le Plan d'action départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants</p>
	Développer la politique de prévention santé publique	<p><b>ARS</b></p> <p>Associations de santé sexuelle et reproductive</p> <p>Missions locales</p> <p>Rectorat</p> <p>« Intim'Agir »/Planning familial à La Réunion</p>	<p>→ <b>Intégrer en milieu scolaire la prévention des VIF</b> par les acteurs de santé sexuelle et reproductive : programme de développement affectif et social (PRODAS).</p> <p>→ <b>Poursuivre en milieu extrascolaire le soutien aux acteurs associatifs intervenant auprès de certains publics cibles</b>, dont les personnes en situation de handicap ou les jeunes éloignés du système de santé.</p>
	Transmettre et diffuser une culture de l'égalité et de lutte contre les VSS	<p><b>DRDFE</b></p> <p>Signataires de la convention Égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes dans le système éducatif et de formation à La Réunion</p> <p>Partenaires financiers</p> <p>Partenaires associatifs (associations généralistes et spécialisées)</p>	<p>→ <b>Poursuivre le renforcement des actions d'accompagnement des victimes de violences dans le couple et d'éducation à la vie affective et sexuelle</b> (Activités EICCF/EVARS) dans les établissements scolaires.</p> <p>→ <b>Effectuer un ciblage territorial</b> et prévention sélective</p> <p><b>Concernant la convention :</b></p> <p>→ <b>Renforcer son champ de couverture</b> : formation professionnelle continue et éducation populaire.</p> <p>→ <b>Optimiser et mettre en cohérence les moyens budgétaires.</b></p> <p>→ <b>Renforcer l'offre d'actions et de pilotage de la convention.</b></p>
	Recenser, créer, partager et capitaliser les outils de repérage précoce de la violence en direction des enfants	<p><b>ODPE</b></p>	

## Lutter contre les violences intrafamiliales

Développer les démarches de proximité dans un souci "d'aller vers"

Déclinaison locale des actions		Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
<b>Mieux prévenir</b>	Développer les dispositifs d'« Aller-vers » les victimes de violences conjugales	<p><b>DRDFE</b></p> <p>CD</p> <p>Associations spécialisées</p> <p>ORVIF</p>	<p>→ Déployer des solutions itinérantes.</p> <p>→ Renforcer le maillage territorial avec les acteurs de proximité (Point France service, CCAS, mairies annexes).</p> <p>→ Mettre en place une caravane PMI pour intervenir sur le champ de la prévention afin de diffuser l'information, d'aller vers la population pour faciliter l'accès aux droits et s'inscrire dans une logique préventive. Il s'agit également par ce biais de mieux appréhender la violence au sein des familles et son impact sur les enfants, et de repérer les acteurs institutionnels et associatifs ressources. La caravane prévoit de s'installer dans les lieux avec à fort passage (marchés forains, centres commerciaux), mais aussi dans les zones rurales</p>
<b>S'autoriser à expérimenter</b>	Assurer un meilleur maillage territorial	<p><b>CD</b></p> <p>Rectorat</p>	<p>→ Améliorer l'accès des intervenants sociaux aux catégories d'enfants « invisibles » : enfants vivant dans les cirques de La Réunion, ceux issus des groupes sociaux à fort capital socio-économique.</p>

## Lutter contre les violences intrafamiliales

### Améliorer la prise en charge des victimes

Déclinaison locale des actions	Acteur en charge du suivi de l'action et partenaires associés	Dispositifs à déployer
<b>Mieux se coordonner</b>	<p style="text-align: center;">Assurer un continuum de prise en charge</p>	<p style="text-align: center;"><b>Sous-préfète cohésion sociale et à la jeunesse</b></p> <p style="text-align: center;">DRDFE</p> <p style="text-align: center;">DEETS</p> <p style="text-align: center;">CAF</p> <p style="text-align: center;">CD</p> <p style="text-align: center;">Réseau de tiers detecteurs</p> <p style="text-align: center;">Réseau de référénets violences conjugales sectoriel</p>
	<p>Structurer une unité de lieu et de temps pour l'accueil, l'évaluation initiale, la prise en charge coordonnée des soins (projet personnalisé de soins) et l'accompagnement global des victimes en intégrant les associations</p>	<p>→ <b>Faire aboutir le projet de Maison des femmes de la famille, de la mère et de l'enfant (ARS) implantée dans chacune des zones de proximité du PRS (Est, Nord, Ouest et Sud).</b></p> <p>→ <b>Créer « la Maison des femmes et de l'enfant »,</b> à l'initiative du département, lieu d'accueil avec résidence hôtelière garantissant une autonomie aux victimes.</p>
	<p style="text-align: center;">Prioriser les victimes dans l'accès au logement social</p>	<p>→ <b>Valider et mettre en œuvre des grilles de cotation</b></p> <p>→ <b>Signer des conventions « réservataire-bailleur ».</b></p>
	<p style="text-align: center;"><b>DEETS</b></p> <p style="text-align: center;">EPCI</p> <p style="text-align: center;">Autres réservataires</p>	<p>→ <b>Déployer</b> l'expérimentation du Pack Nouveau Départ à La Réunion pour appuyer une sortie rapide et définitive des situations de violences conjugales</p> <p style="padding-left: 20px;">-&gt; <b>Appuyer une séparation pérenne pour des victimes</b> décidant de quitter leur conjoint violent</p> <p style="padding-left: 20px;">-&gt; <b>Faciliter une prise en charge rapide et coordonnées des victimes</b> de violences conjugales pour activer et accélérer l'accès aux droits, soit un accompagnement personnalisé à même de répondre aux besoins de la personne (hébergement, logement, soutien psychologique, garde d'enfants, réinsertion sociale et professionnelle)</p> <p>→ <b>Assurer la mise en œuvre de l'aide universelle d'urgence</b>, dont l'entrée en vigueur est conditionnée à la publication d'un décret</p> <p>→ <b>Développer les offres d'hébergement</b> des victimes et des auteurs et renforcer les structures de mise à l'abri -&gt; Augmenter les capacités de l'hébergement d'urgence (SAUT)</p> <p style="padding-left: 20px;">-&gt; Maintenir la priorisation sur les places en Pension Gîte Hôtel</p> <p>→ <b>Faciliter et consolider</b> le recours aux taxiteurs</p> <p>Le Département a déployé ce dispositif de recours aux taxis pour la mise à l'abri des personnes victimes, sur sollicitation du 115. Actuellement, une nouvelle procédure de consultation est en cours, ouvrant le champ des intervenants aux taxis et VTC.</p> <p>→ <b>Elargir aux établissements de santé le pré-dépôt de plainte</b> en milieu hospitalier à l'image du GHER de Saint-Benoît</p> <p>→ <b>Organiser des assises</b> sur le parcours de soins</p> <p>→ <b>Structurer l'accueil de la famille victime</b> (femme et enfant) au moment de la mise à l'abri : évaluation et orientation</p> <p>→ <b>Promouvoir</b> la place du centre médico-psychologique enfants-adolescents (CMPEA) dans l'accompagnement des familles et la prévention de l'installation de troubles psychiques</p>

**Améliorer la prise en charge des victimes**

<b>Déclinaison locale des actions</b>		<b>Pilote</b> partenaires associés	<b>Dispositifs à déployer</b>
<b>S'autoriser à expérimenter</b>	Développer les dispositifs de lutte contre les VIF au sein des forces de sécurité intérieure	<b>DTPN</b> <b>Gendarmerie</b>	<p>→ <b>Créer trois brigades VIF</b>, s'inscrivant dans le cadre du projet national de la DGGN de création des 200 brigades.</p> <p>→ <b>Suivre les victimes de VIF avec une prise de contact systématique</b> sur toutes les affaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; réaliser un point de situation global</li> <li>-&gt; conseiller la victime</li> <li>-&gt; orienter à nouveau vers les acteurs adéquats.</li> </ul> <p>→ <b>Renforcer le coordonnateur départemental du STPJ afin de suivre spécifiquement l'action des unités de protection de la famille</b> et le traitement des dossiers VIF</p>
	Améliorer l'accueil des enfants victimes	<b>CD</b>	<p>→ <b>Veiller</b> à l'adaptabilité des lieux d'accueil des enfants</p> <p>→ <b>Mieux articuler l'accueil au moment de la mise à l'abri</b> avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance en vue d'identifier les situations d'enfants en risque de danger</p> <p>→ <b>Développer le recours à l'accueil chez un tiers digne de confiance</b>, en accord avec la mère-victime</p> <p>→ <b>Améliorer l'accès des intervenants sociaux aux catégories d'enfants « invisibles »</b> : enfants vivant dans les cirques de La Réunion, ceux issus des groupes sociaux à fort capital socio économique.</p>
	Mieux articuler l'accueil au moment de la mise à l'abri avec les services de la polyvalence du Département en vue d'identifier les situations d'enfants en risque de danger	<b>CD</b>	
	Développer le recours à l'accueil chez un tiers digne de confiance, en accord avec la mère-victime	<b>CD</b>	

## Lutter contre les violences intrafamiliales

### Travailler sur les auteurs : Prévenir la récurrence et aider à la reconstruction des victimes

Déclinaison locale des actions		Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
<b>Développer la justice restaurative</b>		<b>SPIP PJJ</b>	
	Augmenter le nombre de places d'hébergement dédiées aux auteurs de violences conjugales afin de permettre l'éloignement du conjoint violent et donc la protection de la victime	<b>DRDFE</b>	<p>→ <b>Élaborer une convention cadre de partenariat relative au dispositif d'éviction</b>, d'hébergement et de prise en charge des auteurs de violences conjugales, visant à créer un centre d'hébergement des auteurs de violences conjugales par le Réseau VIF, dispositif complémentaire au CPCA. Ce projet de convention a vocation à pouvoir être décliné dans le nord.</p> <p>→ <b>Poursuivre le déploiement des dispositifs d'accompagnement et d'accueil des auteurs.</b></p>
<b>Mieux se coordonner</b>	Renforcer les échanges entre les différents intervenants pour individualiser davantage la mise en place de mesures de prévention de la récurrence, en particulier au moment de la sortie de la détention	<b>Autorités judiciaires</b>  Tribunaux judiciaires  SPIP  ARAJUFA	<p>→ <b>Assurer un accompagnement pluridisciplinaire renforcé des auteurs de VIF</b>, élargi à l'entourage le cas échéant</p> <p>→ <b>Mettre en place un suivi des sortants et avis aux victimes</b> qui souhaitent bénéficier d'une mesure de protection.</p> <p>→ <b>Développer un lien entre le SPIP et les juridictions</b> (rédaction de rapports concernant l'analyse des sortants auteurs de VIF).</p> <p>→ <b>Créer, sur le modèle du Programme REFLECTO, des programmes de deux jours de responsabilisation à destination des personnes réitérantes</b>, en milieu ouvert et au sein des établissements pénitentiaires, afin de travailler leur rapport à la loi et la motivation au changement.</p>
	Assurer un accompagnement pluridisciplinaire renforcé des auteurs de VIF, élargi à l'entourage le cas échéant	<b>Autorités judiciaires</b>  Tribunaux judiciaires / ARS / SPIP / BARREAU / SCJE	<p>→ <b>Protocole Grandes Addictions</b></p> <p>-&gt; <b>Prendre en charge avant jugement des auteurs de certaines infractions</b> (violences ou menaces par conjoint, VIF, dégradations graves dans un contexte de séparation, harcèlement moral, menaces de mort), souffrant de problématiques addictives.</p> <p>-&gt; Possibilité d'une continuité du suivi de cet accompagnement renforcé par le SCJE dans le cadre d'un sursis probatoire.</p>

## Protéger les autres victimes

Mesures retenues	Déclinaison locale des actions	Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer
<p><b>Protection des victimes de la prostitution</b></p>	<p>Décliner le plan national de lutte contre la prostitution dès sa parution</p>	<p><b>DRDFE</b>  ARPSH</p>	<p>→ <b>Actualiser</b> le diagnostic relatif à la situation prostitutionnelle et les axes stratégiques de la politique publique de lutte contre la prostitution à La Réunion en dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la prostitution dès sa parution</p> <p>→ <b>Actualiser</b> les profils et les besoins des personnes en situation de prostitution dans le cadre des maraudes</p> <p>→ <b>Renforcer</b> les actions de prévention et de lutte contre la prostitution</p> <p>→ <b>Former les</b> membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitations sexuelles (CDLP) et des associations mobilisées dans la prévention et la lutte contre la prostitution</p>
<p><b>Protection des personnes âgées et / ou handicapées</b></p>	<p>Mieux repérer et prendre en charge les personnes âgées ou handicapées victimes</p> <p>Améliorer la lisibilité des dispositifs existants</p>	<p><b>CD</b></p>	<p>→ <b>Clarifier les rôles et les compétences de chaque acteur</b></p>

## **AXE V**

# **LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS**



## AXE V : LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

### I. L'état des lieux

Le tabac reste la première cause de mortalité évitable à La Réunion, avec environ **600 décès attribués au tabagisme chaque année**. On dénombre environ 720 tonnes de produits mis à la consommation par an. Les plus jeunes sont concernés avec environ 28% des élèves ayant déjà fumé des cigarettes. Par ailleurs, l'émergence de nouvelles tendances comme les « chichas » ou les cigarettes électroniques jetables au goût fruité (« Puffs ») constituent de nouvelles menaces pour ces populations vulnérables.

La Réunion fait également partie des régions françaises les plus exposées aux conséquences sanitaires, sociales et judiciaires liées à la **consommation excessive d'alcool**. Selon Santé Publique France, avec 220 décès par an, le taux de mortalité régional est très supérieur à celui constaté en France hexagonale (68,3 pour 100 000 habitants, contre 49,2 en métropole, soit 38 % de plus). À l'adolescence, près d'un élève sur six (17 %) a déjà connu un épisode d'ivresse au cours de la vie. Enfin, la problématique des **troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)** est très prégnante à La Réunion avec plus d'une soixantaine de cas diagnostiqués par an (dont 20 fœtus).

De plus, le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 avait fait le constat **« qu'une consommation abusive d'alcool augmentait les risques de violences conjugales, la gravité de certains crimes ou délits, notamment les agressions sexuelles, [...] »**. Les liens entre consommation d'alcool et VIF dont les violences conjugales sont pluriels, car les addictions sont à la fois une cause : une porte d'entrée vers la violence pour les auteurs, et une conséquence : une échappatoire pour les victimes qui supportent des violences quotidiennes ou ont subi des violences

intra-familiales dans le passé. **Cependant, chaque année, on constate une augmentation des violences sur fond d'alcool.**

S'agissant des drogues illicites, le « **zamal** » est le produit le plus expérimenté et le plus consommé, et de façon plus marquée chez les adolescents car facile d'accès pour une majorité d'entre eux. À l'adolescence, près d'un jeune sur 4 l'a expérimenté et 1 sur 10 a développé un usage régulier du cannabis.

La consommation des autres drogues semble être moins répandue qu'en métropole, mais on constate une vingtaine d'années une **augmentation et une diversification des saisies** (LSD, champignons, ecstasy, cocaïne, amphétamines, héroïne), témoignant de leur disponibilité, ainsi que l'émergence de nouveaux produits de synthèse et en particulier la « **chimik** » avec de nombreuses alertes depuis 2021 et des passages aux urgences.

**L'usage détourné de médicaments sur ordonnance** (artane, rohypnol, rivotril, valium ou autres benzodiazépines) constitue également une préoccupation spécifique à La Réunion.

Enfin s'agissant des cyberaddictions, une étude de l'Observatoire régional de santé (ORS) réalisée auprès d'étudiants de La Réunion estimait que 13 % des étudiants avaient un usage à risque ou problématique d'internet et 8 % un usage problématique des jeux vidéo. Une autre étude réalisée cette fois-ci auprès de lycéens avait constaté que plus de 35 % des élèves passaient plus de 4 heures par jour sur les réseaux sociaux et 12 % plus de 4 heures par jour sur des jeux en ligne.

Sur le plan de la gouvernance, **un comité de pilotage conjoint Préfecture-ARS a été mis en place depuis 2022 permettant une coordination des politiques de prévention et de lutte contre les addictions** mais également en matière d'optimisation des fonds publics mobilisés pour le soutien à des actions dédiées : il s'agit

Cette gouvernance s'appuie sur une stratégie déclinée en actions opérationnelles. Elle se base sur deux documents principaux :

- **Le volet « Addictions » du Plan régional de santé (PRS) 2023-2028 (pilotage ARS)**
- **La feuille de route territoriale de la MILDECA 2023-2027 (Pilotage Préfecture/SPCSJ)**

Différents groupes de travail réunis en 2023 ont permis d'actualiser cette stratégie et de la fixer pour les années à venir. Une partie importante des actions préconisées est orientée sur les actions suivantes :

- **Prévention en direction des jeunes et des publics vulnérables (public sous main de justice...) : renforcement des programmes de développement des compétences psycho-sociales (CPS), de réduction des risques,**

notamment de l'appel à projets « Addictions » (cofinancé ARS, MILDECA, CGSS et Région) doté de plus de 1,2 millions d'euros annuels.

- **Communication-sensibilisation : programmes de prévention grand public et thématiques...**
- **Application de la loi : poursuite des actions visant le respect des « interdits protecteurs »**
- **Soutien aux collectivités pour le déploiement de programmes territorialisés de prévention des addictions**

La stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2025 fait le constat que l'alcool est largement impliqué dans les violences, notamment intrafamiliales et sexuelles.

Un axe majeur restant à développer concerne la question de la réglementation tabac (notamment sur la délivrance des licences) et de la fiscalité sur l'alcool. Sur ces deux points, un groupe de travail spécifique a été constitué visant à faire des propositions opérationnelles.

### **Diagnostic :**

**Une dynamique forte entre les partenaires locaux du territoire sur cette thématique mais qui reste à consolider et à élargir pour identifier de nouveaux partenariats et pour amplifier les actions entreprises, notamment sur le volet réglementaire.**

## II. Les mesures retenues et les actions à décliner localement pour la prévention et la lutte contre les addictions

- ☑ Renforcer la gouvernance partagée dans le cadre du déploiement de la feuille de route territoriale de la MILDECA
- ☑ Poursuivre la Prévention – sensibilisation
- ☑ Intensifier les contrôles afin d'améliorer le respect de la réglementation



## AXE 5 LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Mesures locales définies	Déclinaison des actions	Pilote partenaires associés	Dispositifs à déployer	Indicateurs de suivi
Renforcer la gouvernance partagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer la gouvernance partagée de la politique de prévention et de lutte contre les addictions sous l'égide de la MILDECA et de l'ARS avec les partenaires</li> <li>→ Optimiser les moyens financiers mobilisés : pérennisation et élargissement de l'appel à projets annuel "Addictions" avec mobilisation des fonds de la MILDECA et de l'ARS.</li> <li>→ Amplifier le soutien financier aux actions locales de prévention et de prise en charge.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>SPCSJ</b></p> <p style="text-align: center;">CD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Poursuivre et renforcer les COPIL "addictions" partagé</b>, COTECH "communication" partagé, COTECH "observation" partagé.</li> <li>→ <b>Élargir à des nouveaux partenaires financiers</b> l'AAP "Addictions" avec mobilisation des fonds de la MILDECA et de l'ARS + CGSS, Région, Département</li> <li>→ <b>Mobiliser l'appui complémentaire de la MILDECA nationale</b> (via des appels à projets thématiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de COPIL et de COTECH réunis</li> <li>* Compte-rendu des COPIL</li> <li>* Enveloppe financière annuelle mobilisée par l'AAP Addiction</li> <li>* Nombre d'actions soutenues</li> <li>* Bilan de la feuille de route MILDECA 2023-2027</li> </ul>
Poursuivre la Prévention – sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Relancer le programme de prévention "Parcours sportif addictions" à l'échelle départementale avec mobilisation des établissements scolaires du second degré et des services prévention de la police et de la gendarmerie nationale.</li> <li>→ Poursuivre et renforcer les campagnes de communication afin de sensibiliser la population sur les risques des conduites addictives.</li> <li>→ Communication sur les interdits de vente aux mineurs,</li> <li>→ Soutenir les actions de prévention-sensibilisation notamment en direction des jeunes et des publics identifiés vulnérables</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>SPCSJ</b></p> <p style="text-align: center;">Cabinet préfet</p> <p style="text-align: center;">CD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Étendre le parcours sportif addictions</b> à l'ensemble du département avec un challenge par an et une mobilisation des collèges de la zone</li> <li>→ <b>Renforcer les campagnes de communication contre les addictions en associant la jeunesse à la création des campagnes</b> : mobilisation des réseaux de bus, des afficheurs privés...</li> <li>→ <b>Soutenir les opérateurs associatifs et établissements scolaires</b> pour le déploiement systématique d'actions de prévention et de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de campagnes de communication avec association des jeunes</li> <li>* Nombre d'actions soutenues</li> <li>* communication sur les interdits protecteurs</li> </ul>
Intensifier la réglementation et les contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre les actions dans le cadre du respect des "interdits protecteurs" :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; formation des professionnels et des collectivités à la loi Evin,</li> <li>&gt; élaboration de la cartographie des périmètres de protection,</li> <li>&gt; actions territorialisées par les communes,</li> <li>&gt; campagnes de contrôles par les forces de l'ordre sous l'égide du CODAF</li> </ul> </li> <li>→ Mobiliser les élus et les collectivités locales sur les réglementations de l'alcool du tabac ainsi que la fiscalité sur l'alcool</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>SPCSJ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Mettre en œuvre des opérations de sensibilisation</b> des commerçants et de contrôles / signalement des débits de boissons par les communes (via les polices municipales) dans le cadre des fiches de procédures élaborées et transmises par la préfecture.</li> <li>→ <b>Renforcer les campagnes de contrôles des professionnels dans le cadre du CODAF</b> et faire évoluer les modalités de contrôles afin de développer le flagrant délit</li> <li>→ <b>Poursuivre les formations des professionnels à la loi Evin</b></li> <li>→ <b>Élaborer et diffuser la cartographie des périmètres de protection</b></li> <li>→ <b>Mettre en place un groupe de travail</b> sur la fiscalité alcool et la réglementation relative aux débits de tabac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de personnes formées à la loi Evin</li> <li>* Réalisation de la cartographie des périmètres de protection</li> <li>* Nombre et types de contrôles réalisés sur les interdits protecteurs par les forces de l'ordre</li> <li>* Nombre de projets communaux soutenus sur les interdits protecteurs</li> <li>* Evolution effective de la réglementation</li> </ul>

## GLOSSAIRE

<b>AAB</b>	Atteinte aux biens
<b>AVIP</b>	Attente volontaire à l'intégrité physique
<b>AFD</b>	Amende forfaitaire délictuelle
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BAR</b>	Bracelet anti-rapprochement
<b>CAUVA</b>	Centre d'accueil en urgence des victimes d'agression
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CD</b>	Conseil départemental
<b>CDPD</b>	Conseil départemental de la prévention de la délinquance
<b>CESCE</b>	Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
<b>CGSS</b>	Caisse générale de sécurité sociale
<b>CHAU</b>	Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence
<b>CHU</b>	Centre hospitalier universitaire
<b>CLAV</b>	Cellule d'aides aux victimes

<b>CLSPD</b>	Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>CMPEA</b>	Centre médico-psychologique pour enfant et adolescent
<b>CRAJEP</b>	Comité régional des Associations de jeunesse et d'éducation populaire
<b>CRIP</b>	Cellule de recueil des informations préoccupantes
<b>CPCA</b>	Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
<b>DRAJES</b>	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport
<b>DRDFE</b>	Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
<b>DTPN</b>	Direction territoriale de la police nationale
<b>DTSI</b>	Direction territoriale de la sécurité intérieure
<b>EMDS</b>	État-major de sécurité
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPSMR</b>	Établissement public de santé mentale de La Réunion
<b>FIPDR</b>	Fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
<b>FSI</b>	Forces de sécurité intérieure

<b>GPO</b>	Groupe de partenariat opérationnel
<b>INED</b>	Institut national des études démographiques
<b>ISCG</b>	Intervenant social en commissariat et gendarmerie
<b>JDC</b>	Journée de défense et de citoyenneté
<b>LAEO</b>	Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation
<b>ODPE</b>	Observatoire départemental de la protection de l'enfance
<b>OFAST</b>	Office anti-stupéfiants
<b>ORS</b>	Observatoire régional de santé
<b>ORVIFF</b>	Observatoire réunionnais des violences faites aux femmes
<b>PEC</b>	Parcours emploi compétence
<b>PJJ</b>	Protection judiciaire de la jeunesse
<b>PMI</b>	Protection maternelle et infantile
<b>PRODAS</b>	Programme de développement affectif et social

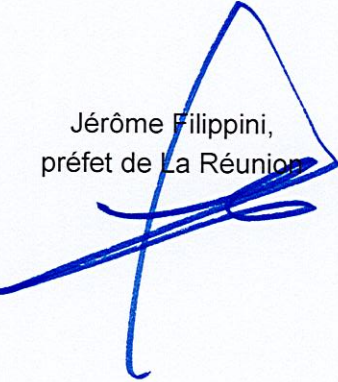
<b>PSQ</b>	Police de sécurité du quotidien
<b>QPV</b>	Quartier prioritaire de la ville
<b>SAUT</b>	Structure d'accueil et d'hébergement d'urgence temporaire
<b>SCJE</b>	Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes
<b>SIAE</b>	Structure d'insertion de l'activité économique
<b>SNPD</b>	Stratégie nationale de prévention de la délinquance
<b>SPCSJ</b>	Sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse
<b>SPIP</b>	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
<b>SRT</b>	Service de renseignement territorial
<b>TGD</b>	Téléphone grave danger
<b>TIG</b>	Travail d'intérêt général
<b>UAPED</b>	Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger
<b>VIF</b>	Violences intrafamiliales
<b>VSS</b>	Violences sexuelles et sexistes



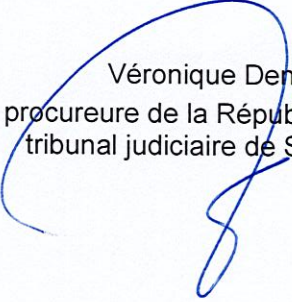


Cyrille Melchior,  
Président du Conseil départemental,  
et par délégation.  
La Vice-présidente déléguée

**Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY**



Jérôme Filippini,  
préfet de La Réunion



Véronique Denizot,  
procureure de la République près le  
tribunal judiciaire de Saint-Denis